



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 1^{er} OCTOBRE 2021**

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mmes ALBERICI, ARINI, MM. ASSO, BECK, Mme BENASSAYAG, M. BERNARD, Mmes BINEAU, BORCHIO FONTIMP, MM. CARLIN, CARRETERO, CHAIX, CHIKLI, CIOTTI, DERMIT, Mmes DUQUESNE, FERRAND, FRISON-ROCHE, FRONTONI, MM. GENTE, GINESY, Mmes GOURDON (pouvoir à M. PANCIATICI à partir du rapport n°6), GUIT NICOL, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LAFITTE, Mme LELLOUCHE, MM. LISNARD, LOMBARDO, Mme MARTIN, M. MARTIN, Mmes MIGLIORE, MOREAU, NASICA, M. OLHARAN, Mmes OLIVIER, OUAKNINE, PAGANIN, M. PANCIATICI, Mme PAPY, M. PRADAL, Mme RAMOS-MAZZUCCO (pouvoir à Mme MOREAU à partir du rapport n°8), M. ROSSI, Mme SATTONNET, M. SEGURA, Mme SERGI, M. SOUSSI, Mme THOMEL, MM. VEROLA et VIAUD.

Etaient excusés : MM. CESARI (pouvoir à Mme BINEAU), CONSTANT (pouvoir à M. MARTIN), LUCIANO (pouvoir à Mme THOMEL) et Mme MONIER (pouvoir à Mme KHALDI-BOUOUGHROUM).

Était absente : Mme D'INTORNI.

L'an deux mille vingt-et-un le 1^{er} octobre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. GINESY.- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, je vous propose de procéder à la désignation de M. PANCIATICI en qualité de secrétaire de séance, et je lui confie l'appel des membres présents en séance.

M. PANCIATICI procède à l'appel des membres du conseil départemental.

M. le Président.- Je vous remercie. Le quorum est largement atteint. Je vous remercie mes chers collègues pour votre présence ce matin pour cette séance plénière du 1^{er} octobre. Notre première séance de début juillet était celle de l'installation. Nous sommes désormais rentrés de plain-pied dans le temps de l'action, avec tout ce qu'elle implique d'immédiateté, de réactivité, mais aussi de prospective et de vision, puisqu'il s'agit pour nous de planifier et structurer les grands projets collectifs. C'est ce que je vais vous proposer ce matin, sur les prérogatives et compétences du Département qui va plus que jamais s'engager et aller de l'avant au service de la qualité de vie des Maralpins, au travers d'une adaptation constante des Alpes-Maritimes aux défis majeurs de notre temps, sur des thèmes qui nous sont chers depuis maintenant quelques années : la transition écologique, la transition numérique, la mobilité, le soutien du grand âge, la formation de la jeunesse, l'aménagement durable du territoire, tout cela tourné vers l'avenir dans le respect sourcilleux de notre histoire, de notre patrimoine, des équilibres territoriaux et de nos traditions.

Ce travail, mariant la réflexion et l'action, sera tout l'objet du Think Tank que nous avons lancé au mois de juillet et qui va esquisser les Alpes-Maritimes de 2050, sous la présidence du Vice-président Michel ROSSI. Je le conçois comme un outil transversal qui va permettre d'ajuster nos politiques aux enjeux de demain et de leur donner une cohérence. Dès la fin de l'année, nous vous présenterons un premier cahier des charges des missions qui seront confiées à ce laboratoire d'idées. M. le Directeur général des services, vous avez sur ce sujet un point de vigilance à nous apporter.

Avant d'entrer dans le vif de nos travaux, je ne saurais ouvrir notre séance sans vous parler de la tempête Alex, à la veille de l'anniversaire de cette si cruelle épreuve qui a meurtri à jamais notre histoire et nos populations dans leur chair. Elle a généré son lot de drames humains, de deuils impossibles, de détresses matérielles et, au bout de tant d'accablement, une inévitable défiance en l'avenir. Il y aura à jamais un avant et un après 2 octobre pour les Maralpins. Il y aura pour toujours cette différence.

La fureur du ciel qui s'est abattue sur les Alpes-Maritimes a dépassé ce soir-là l'entendement. Un cataclysme a frappé et endeuillé notre territoire. La tempête a fauché dix-huit vies et plongé des centaines de familles dans la détresse. Alex a tout emporté sur son passage : des existences, des maisons, des souvenirs qu'elles abritaient, jusqu'à des caveaux familiaux, dans la Roya et la Vésubie mais aussi dans l'Estéron et la basse Vallée du Var. Des pans de vie entiers ont été réduits à néant en quelques heures. Il n'y aura jamais de mots assez forts pour traduire la violence du choc que nous avons subi. L'oubli sera impossible, la réparation jamais terminée. Par son caractère imprévisible, insupportable et déchirant, cette blessure nous suivra à jamais. Il nous faut vivre avec. Nous devons faire notre deuil.

Cette épreuve a aussi fait apparaître une solidarité sans faille. C'est aussi ce qu'il faut retenir. Les acteurs publics, dont le Département, et plus largement la population toute entière, se sont serré les coudes et ont fait œuvre commune pour redessiner un avenir crédible pour nos vallées. Si en pareilles circonstances les sinistrés aimeraient toujours que les choses aillent plus vite, je suis très fier de ce qui a été accompli depuis un an déjà. Je suis fier de la réactivité du Département qui a permis de mettre à l'abri toutes celles et tous ceux qui étaient sans toit. Je suis fier aussi de notre capacité d'action sur le terrain, de notre solidarité, avec la Métropole Nice Côte d'Azur, avec la Communauté d'agglomération de la Riviera Française, avec toutes les Communes. En moins d'un an, alors que plusieurs de nos paysages étaient déchiquetés et ressemblaient à des théâtres de guerre, nous avons réussi à rouvrir totalement la circulation de Vintimille à Tende. Nous avons aussi rétabli l'accès au Boréon, au Parc Alpha, au Vesubia Montain Park, pour lequel je souligne que par bonheur nos assureurs prennent en charge une bonne partie des financements. L'accès à Castérino reste un gros point noir pour les habitants de la Haute Roya mais il sera restitué l'été prochain.

Les travaux continuent à un rythme de 5 M€ par mois. Au total, la dépense actualisée à la charge du Département pour la reconstruction des vallées est désormais évaluée à 304 M€, dont 256 M€ pour les routes. Actuellement, 126 M€ ont été dépensés sur les 304 M€. C'est dire s'il reste encore du travail devant nous, pour plusieurs années encore. Même si toutes les voies ont été rétablies, il y a encore des chantiers à achever. Ils avancent à grand train, les sourires reviennent sur les visages, les habitants restent dans nos vallées. Tout cela me donne pleinement confiance dans l'avenir. Nous avons besoin maintenant que l'Etat tienne sa parole. Pour l'instant, il a apporté à notre collectivité 8,8 M€ sur les 81 M€ que nous attendons de sa part.

Sur le terrain, nous avons su faire l'union sacrée pour répondre aux défis de ce drame inédit. Le Préfet Bernard GONZALEZ et le Préfet de la reconstruction Xavier PELLETIER sont totalement investis dans leur mission. Je veux ici leur rendre hommage et les en remercier. En cette veille d'anniversaire, l'heure ne saurait être à la polémique. Je vais donc faire confiance à l'Etat français pour tenir rapidement les engagements du président de la République. Le gouvernement a entre ses mains une responsabilité cruciale pour l'avenir de nos vallées. Soyons confiants mais vigilants, car la complexité administrative peut révéler des surprises. Aucun des acteurs économiques ne comprendrait d'être abandonné mais nous avons eu par le passé des mauvaises surprises.

A cet instant, plus que des mots qui traduisent toujours mal l'ampleur du drame que nous avons traversé et celle des défis que nous avons relevés, je vous propose de regarder un film qui résume bien toute notre peine et notre volonté de rester debout ainsi que l'action de notre collectivité.

Un film retraçant les événements liés à la tempête Alex dans le département des Alpes-Maritimes est projeté.

M. le Président.- Il est difficile de poursuivre après de telles images et de telles émotions. La date anniversaire qui s'approche avec les commémorations de demain et d'après-demain et les hommages rendus à tous nos fonctionnaires et à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés,

nous permettront d'avoir cette reconnaissance et de continuer à aller de l'avant dans ce travail de résilience.

En démarrant ce nouveau mandat, ma ligne de conduite est on ne peut plus claire. Notre collectivité est de tout temps la collectivité des solidarités humaines et territoriales. Plus que jamais, elle doit incarner cette solidarité. La proximité et la réactivité sont aussi les maîtres-mots. Mais nous devons rester proactifs et être aussi à la pointe de l'innovation. Nous devons aller plus loin, imaginer, créer les conditions pour que les Azuréens vivent mieux demain qu'aujourd'hui, dans tous les aspects de leur quotidien. C'est ainsi que cette séance est importante pour nous en ce début de mandat. Nous allons lancer cinq projets majeurs, cinq politiques d'investissement pour l'avenir. Ces projets se déclineront jusqu'en 2028. Ils vont reposer sur un investissement prévisionnel global de plus de 500 M€. Ce n'est pas rien. Malgré les difficultés budgétaires de la crise Covid et de la tempête Alex, avec le Président de la commission des finances, nous nous engageons, vous vous engagez, sur cette voie.

Cet investissement va tout d'abord nous conduire à un plan Collège modernisé et rénové. Je sais combien la Vice-présidente Joëlle ARINI est impliquée dans ce plan. D'ici 2028, nous allons y consacrer 300 M€ avec quatre exigences : coller au besoin démographique ; améliorer le cadre de vie et la sécurité des collégiens ; acculturer nos collégiens aux nouvelles technologies ; intégrer nos collèges dans une démarche écologique. 130 M€ seront dédiés à la construction de nouveaux collèges à Levens, Saint-Isidore, Saint-Laurent-du-Var et dans la vallée du Paillon. Le dernier collège de type Pailleron, celui sur lequel nous travaillons actuellement, celui des Campelières à Mougins, sera mené à terme. Cinq nouveaux gymnases verront aussi le jour : Gérard Philippe à Cannes, Bellevue à Beausoleil, Les Bréguières à Cagnes-sur-Mer, Carnot à Grasse, Sidney Bechet à Antibes.

Outre la modernisation en cours de l'internat du collège Saint-Blaise à Saint-Sauveur-sur-Tinée, nous allons par ailleurs rénover celui du collège Auguste Blanqui à Puget qui est d'ores et déjà classé par l'Education nationale comme étant un pôle d'excellence. Notre ambition est de donner à nos 52 000 collégiens les moyens matériels et pédagogiques, au travers notamment de nouveaux espaces et d'outils numériques, de comprendre le monde qui les attend et de s'y adapter. Tous seront amenés à être sensibilisés à l'intelligence artificielle dans notre Maison de l'intelligence artificielle à Sophia Antipolis, ce lieu d'acculturation et de recherche que nous avons ouvert en mars dernier. Avec David KONOPNICKI, en charge du numérique, dans le cadre du projet Arc-en-Ciel, 3 000 de nos collégiens ont déjà été formés à l'intelligence artificielle. Nous atteindrons les 7 000 d'ici la fin de l'année scolaire.

Pour leur apprendre le goût d'une belle qualité de vie, nous pousserons le curseur de l'alimentation dans nos cantines à 50 % de produits locaux. Vaste programme mais nous nous y attelons avec patience et détermination. La volonté d'offrir le meilleur à notre jeunesse pour qu'elle construise notre avenir est primordiale. A cet égard, le classement du Figaro est une fierté puisqu'il a classé quatre de nos collèges parmi les vingt meilleurs de France : le Centre international à Valbonne, en première place ; Niki de Saint Phalle à Valbonne, en dixième place ; César à Roquefort-les-Pins, en dix-septième place ; et Les Baous à Saint-Jeannet, en

dix-huitième place. Cela constitue pour nous une magnifique récompense, une magnifique reconnaissance et un formidable encouragement à poursuivre nos engagements.

Nous aurons aussi dans cette séance à voter les contrats Horizon 2026, avec les EPCI et les Communes rurales. Vous savez tout l'engagement financier qui est le nôtre pour soutenir les Communes rurales. Durant le mandat précédent, avec Eric CIOTTI, nous avons apporté 411 M€ pour financer plus de 4 300 projets. D'ici 2028, nous allons poursuivre cette politique symbolique du couple Communes-Département. Un couple emblématique et indispensable. Nous y consacrerons à nouveau 400 M€. Mais nous voulons aller encore plus loin, avec les contrats Territoires Urbains Horizons 2026. Ce sont des contrats que nous signerons avec les principales intercommunalités et leurs villes centres : Nice, Cannes, Antibes, Grasse et Menton. Cela nous permettra de soutenir leurs grands projets structurants et durables qui épousent les politiques départementales pour l'environnement et le numérique afin de préserver notre environnement et de faire de notre Département un leader en matière de transition écologique. Ces contrats atteindront 150 M€. Merci à notre administration d'avoir équilibré ces contrats et de nous avoir permis des négociations sereines grâce auxquelles nous pouvons aujourd'hui vous soumettre ces dossiers.

Au regard des chantiers d'urgence liés à la tempête Alex, nous avons déjà contractualisé avec la ville de Menton et avec la CARF, pour 12 M€. Aujourd'hui, je vous propose de valider huit autres conventions qui concernent les territoires de Cannes, avec la CAPL pour 27 M€, d'Antibes et la CASA pour 11 M€, de Grasse et de la CAPG pour 10 M€, de Nice et de la Métropole pour 86 M€. Pour fixer les idées et donner vie aux chiffres, notre soutien servira en particulier à financer différents travaux comme les travaux de raccordement de la voie Mathis à la ville ; la ligne du tramway vers la Trinité et le prolongement de la Coulée Verte à Nice ; la création de deux maisons de santé sur le territoire métropolitain ; la restructuration de la Croisette et l'acquisition de bus électriques et à hydrogène à Cannes ; la mise en service d'un bus à haut niveau de service entre Grasse et Mouans Sartoux ; la reconstruction des stations d'épuration de Gréolières et de Gourdon. Ces contrats nous permettront de donner à nos partenaires une assurance pour l'avenir.

Nous voulons également rentrer de plain-pied dans cette modernité des énergies renouvelables et dans cette recherche de l'équilibre énergétique pour notre département. Pour cela, je vous propose de créer la société d'économie mixte locale (SEML) aux énergies renouvelables. Avec le Vice-président Jérôme VIAUD, en charge du développement durable, nous avons voulu renforcer cette transition énergétique qui tient une place prépondérante dans les politiques menées depuis plusieurs années par le Conseil départemental. Cette mutation vers les énergies plus propres est à l'œuvre. Elle est vitale et nécessite d'être accompagnée politiquement. Notre territoire possède tous les atouts pour valoriser les énergies du futur : la terre, l'air, la mer. Il m'est donc paru opportun de créer une SEML Energy 06 dédiée aux énergies renouvelables. Elle aura pour vocation d'impulser des opérations et de constituer un levier financier pour lancer des projets liés aux énergies renouvelables, que ce soit en matière de photovoltaïque, de biomasse, de production d'hydrogène vert ou décarboné. Les champs du possible sont ouverts. Aujourd'hui, seulement 7 % des besoins énergétiques de notre département sont couverts par des énergies renouvelables produites dans les Alpes-Maritimes. Dans le même temps,

60 000 Maralpains sont régulièrement exposés à la pollution de l'air liée au trafic routier. L'urgence d'agir est là.

Notre SEML sera constituée d'un actionnaire public, le Département, majoritaire à 51 %, et de trois actionnaires privés : la Caisse des dépôts, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole. Jusqu'en 2025, le Département injectera 5,6 M€ dans la SEML. Les actionnaires privés en feront tout autant, soit un total de plus de 11 M€. En complément, nous allons par ailleurs développer une plateforme d'aide en ligne à la rénovation énergétique pour les particuliers. Il s'agit là-aussi d'un enjeu majeur. Nul besoin de grands discours pour en souligner l'urgence.

Nous sommes aussi dans cette séance très axés sur l'une de nos compétences, avec le plan des EHPAD. Jacques GENTE n'est pas étranger à cette modernisation. Le grand-âge et la dépendance sont un autre défi sensible que nous aurons à relever. L'allongement de la durée de la vie ne va pas sans difficultés collatérales qui nous obligent à renforcer notre action à destination des seniors. Face à cette nécessité morale, je vous inviterai tout à l'heure à voter notamment un nouveau plan de 55 M€ pour financer des travaux de restructuration. Ces travaux viseront à améliorer les conditions de vie des résidents et à optimiser les conditions de travail des agents. Ils se matérialiseront notamment par le dédoublement des chambres et par la mise aux normes de douches. Ainsi, 16 établissements seront concernés dans un premier temps. Nous allons d'autre part créer une mission d'ingénierie pour aider les EHPAD publics et associatifs dans leurs projets de rénovation.

Enfin, nous disposons d'un vaste patrimoine militaire et nous proposons un programme d'envergure. Nouvellement arrivée dans cette responsabilité, Gaëlle FRONTONI nous aidera à porter cette valorisation du patrimoine militaire des Alpes-Maritimes autour de deux axes : la création d'un musée de l'histoire des fortifications des Alpes-Maritimes au fort de la Revère, sachant que nous avons souvent débattu ici de la nécessité d'améliorer ce fort ; la création d'un dispositif départemental de soutien aux collectivités et aux associations engagées dans la protection du patrimoine fortifié des Alpes-Maritimes. Au fil des siècles, l'histoire tourmentée de notre territoire, son exposition et la nécessité de le défendre ont contribué à l'édification d'un patrimoine fortifié exceptionnel. Notre département est un véritable conservatoire de la fortification qui a pris son essor dès la fin du XVIème siècle : le fort carré d'Antibes, celui du Mont Alban, la citadelle de Villefranche, le fort de Sainte-Marguerite, en sont quelques joyaux parmi tant d'autres, et nombreux sont ceux qui sont méconnus. Du XVIème au XXème siècle, notre département compte ainsi près de 80 ouvrages militaires significatifs et exceptionnels.

Ce patrimoine est cependant fragile et il est de notre responsabilité et de notre devoir de le protéger. Cette protection coûte cher et elle est hors de portée de la bourse des petites communes sur lesquelles les forts sont souvent édifiés. Nous devons donc décider d'aider financièrement la protection de ce patrimoine pour pouvoir ensuite mieux le valoriser et l'ouvrir au public. Le dispositif que je vous propose vise à mettre en place une aide de 5 M€ sur 5 ans aux communes et associations en charge de l'entretien des édifices. Le musée que nous allons créer au fort de la Revère s'appuiera quant à lui sur le numérique, pour revisiter l'histoire et proposer une découverte ludique et interactive de notre patrimoine militaire par le biais de la réalité virtuelle mais également avec une complémentarité de cette mémoire qui a construit des édifices un peu

partout en France. C'est un patrimoine exceptionnel qui ajoute encore à l'incroyable attractivité de notre département, entre mer et montagne, entre loisirs et culture. Cela doit nous permettre de diversifier et d'enrichir encore plus notre offre touristique.

Nous en arrivons à ce sujet, cher à David LISNARD en tant que Vice-président au tourisme mais aussi Président du CRT, pour que cette séance soit l'occasion de voter une subvention de 700 000 € pour nous permettre de nous substituer au désengagement soudain de la Région dans le CRT Côte d'Azur. Je regrette bien évidemment, nous l'avons dit en conférence de presse, cette mauvaise décision envers un outil de promotion de notre territoire qui a démontré toute sa pertinence depuis des décennies. Dans un entretien début juillet, il a été explicitement reconnu qu'il y avait, dans cette décision, une partie de représailles politiques après les régionales. C'est éminemment regrettable mais je n'épiloguerai pas. Je préfère aujourd'hui me concentrer sur les faits et ils sont têtus. Le CRT Côte d'Azur a encore démontré toute sa pertinence et toute son efficacité par son pragmatisme et sa proximité. Sa formidable campagne de promotion touristique n'a pas été étrangère à l'excellente fréquentation que nous avons enregistrée dans un contexte pourtant extrêmement délicat. Malgré la réduction de la clientèle étrangère, nous avons retrouvé le niveau de fréquentation de l'été 2019. Et ce résultat, malgré les péripéties liées au Covid et à la tempête Alex, était loin d'être acquis d'avance. Notre littoral a enregistré des taux de fréquentation de l'ordre de 95 % et l'arrière-saison s'avère également excellente pour les professionnels. Je pense que le CRT a été un puissant vecteur de ce résultat.

En matière de tourisme, comme dans bien d'autres domaines, la proximité est toujours un gage d'efficacité. Le désengagement de la Région me laisse un goût amer. Je me rappelle, dans le passé, les nombreuses tentatives de sa suppression. Cela remonte à une époque avant Jean-Claude GAUDIN, puis sous Jean-Claude GAUDIN et encore après. A chaque fois, les élus du Département des Alpes-Maritimes se sont battus pour son maintien. Mais le Département a aussi ses responsabilités, et nous les avons prises, pour continuer à soutenir les professionnels du tourisme. Je vous demanderai donc tout à l'heure de compenser en intégralité le désengagement régional en votant une aide supplémentaire pour notre CRT Côte d'Azur.

Mes chers collègues, comme vous pouvez le constater, notre collectivité ne se repose pas sur ses lauriers et continue d'avancer sur le chemin d'une identité que nous voulons heureuse, modernisée, soucieuse de répondre aux défis de l'époque, tout en restant ancrés dans nos racines et nos traditions. Elle conjugue au présent le passé et l'avenir de notre territoire. Les Alpes-Maritimes que nous construisons s'appuient sur deux ressorts : la préservation de notre patrimoine et l'émergence de solutions novatrices pour accroître la qualité de vie des Alpes-Maritimes. C'est pour nous tous probablement le plus excitant des challenges. Cet engagement vient d'ailleurs d'être reconnu par deux prix attribués à notre collectivité et à ses agents, avec tout d'abord le prix coup de cœur du jury des trophées de l'ingénierie territoriale pour la modélisation 3D du territoire au service de la reconstruction de nos vallées. J'ai été bluffé par la précision et par la qualité de ces modélisations qui nous servent à reconstruire et à aller plus loin. Cette récompense nous honore. Ce projet est mené par la direction des services numériques et par celle des infrastructures de transport. Le deuxième prix est le prix santé et mieux être au travail de la Mutuelle nationale territoriale, dans la catégorie « santé au travail et télétravail ». Il récompense notre direction des ressources humaines. Félicitations M. le Directeur général

des services pour avoir obtenu, avec vos équipes, ces beaux résultats. Ces prix mettent en lumière la performance de notre administration, en particulier sa capacité d'adaptation aux crises que nous avons traversées. Mes chers collègues, à l'heure d'entamer une mandature de projets concrets, je suis heureux de pouvoir m'appuyer sur cette compétence, sur ce savoir-faire et sur la motivation de nos services que je veux complimenter et que vous pouvez applaudir.

Je vous remercie pour votre écoute, et je cède la parole à Eric CIOTTI.

M. CIOTTI.- Merci M. le Président. Quelques mots tout simplement pour m'associer à vos propos au moment où nous nous apprêtons à commémorer le drame qui, inédit par sa violence, a frappé notre département il y a maintenant un an, dans cette nuit tragique du 2 au 3 octobre. Je voudrais bien-sûr exprimer aujourd'hui une pensée émue pour les familles des victimes, ces personnes qui sont décédées ou disparues. 18 personnes qui aujourd'hui manquent cruellement à leurs proches, leurs familles, leurs villages et leurs amis.

Au-delà de ce soutien aux familles, je voudrais aussi dire ma reconnaissance aux hommes et aux femmes de la montagne qui ont affronté cette épreuve depuis un an avec le courage que nous leur connaissons, avec la force de caractère qui est la leur, avec cette volonté de regarder l'avenir avec confiance, de reconstruire, de puiser dans leurs ressources profondes, dans leur histoire, dans nos racines montagnardes, l'exigence de se relever. Aujourd'hui, les hommes et les femmes de nos montagnes sont debout et nos villages peuvent à nouveau regarder l'avenir avec espérance.

J'aurai toute ma vie en mémoire ces instants, après avoir passé la nuit du 2 au 3 octobre au centre d'opérations de la préfecture aux côtés du préfet et de toutes les équipes de secours, avec nos services, avec ceux de l'Etat et des collectivités, avec nos pompiers et gendarmes, jamais je n'oublierai ces images saisissantes lorsque j'ai survolé vers 7 heures du matin la vallée de la Vésubie, avec des paysages que j'avais du mal à reconnaître tant ils avaient été bouleversés. Jamais je n'oublierai l'arrivée dans mon village de Saint-Martin-Vésubie, là où j'ai mon berceau familial. Jamais je n'oublierai ces visages. J'ai toujours à l'esprit cette phrase d'une femme qui me demandait si le village allait disparaître et s'il n'allait pas falloir le détruire tant il se trouvait en insécurité. Jamais je n'oublierai cette noria d'hélicoptères Puma qui évacuaient, comme dans une forme d'exode de guerre, nos populations et nos anciens. Jamais je n'oublierai ces hôpitaux évacués. Jamais je n'oublierai ces cimetières éventrés qui, avec leur disparition, avaient emporté l'histoire de beaucoup de familles traumatisées, dont certaines avaient perdu à la fois leur domicile, leur outil de travail et leur caveau familial. Nous avons tous ces images en mémoire.

Un an plus tard, au-delà de cette émotion que nous ressentons profondément, d'autant plus en étant comme je le suis issu de ces villages et de cette terre, je veux dire aujourd'hui aussi ma reconnaissance, comme vous l'avez fait M. le Président, à tous les services qui ont participé à cet extraordinaire travail de reconstruction qui s'est déployé depuis un an, et d'abord les services de secours qui ont été là dans les premières heures. Le SDIS et nos pompiers ont été extraordinaires de courage et en ont payé un immense tribut avec la disparition du Commandant Bruno KOHLHUBER et du jeune sapeur-pompier volontaire Loïc MILLO. C'est le prix de leur courage et de leur engagement. Ils ont été héroïques dans ces instants. Je veux aussi saluer nos

gendarmes et nos militaires ainsi que les unités de sécurité civile et tous les renforts venus de la France entière, les unités aéroportées, les hélicoptères de l'armée et aussi les hommes et femmes exceptionnels que nous avons la chance d'avoir dans le département, c'est-à-dire les équipes de Force 06 et les agents de la direction générale des solidarités qui ont mis en place les guichets uniques sur Tende et Breil. Je salue aussi tous les services de l'Etat mais également l'union des collectivités. Ce n'est pas toujours simple, nous le savons, mais toutes les différences qui peuvent parfois séparer de manière inutile ou stérile ont été abolies pour faire cette union sacrée au service de l'intérêt général, entre notamment le Département, la Métropole et la CARF.

Un an après, ce travail de reconstruction a porté ses fruits. Beaucoup a été fait. Des milliers de familles ont été accompagnées. Le Département a été au premier rang de ces aides. Nous proposerons dans quelques instants un rapport qui aidera aussi les entreprises à se reconstruire. Après avoir financé les dégâts, nous apportons des aides qui vont aller jusqu'à 60 000 € pour la reconstruction, hors assurance. C'est un apport important. Nous avons accompagné les communes et nous avons pris notre responsabilité, avec des chiffres extrêmement importants : 256 M€ pour la voirie, des aides individuelles pour 9 M€, des aides aux communes pour 20 M€, le SMIAGE pour 17 M€. Ce sont ainsi plus de 300 M€ pour notre collectivité. Nous espérons recevoir une aide de l'Etat et d'autres collectivités de l'ordre de 100 M€. Une grande partie de cette aide est encore en cours de discussion et de négociation.

Je voudrais dire, en même temps que mon émotion, que cette reconnaissance et que cet hommage, ma fierté d'avoir eu une collectivité réactive, courageuse, forte, qui a montré son efficacité. Elle a démontré combien la proximité territoriale, dans un pays qui souffre souvent d'un excès de bureaucratie et de centralisme, pouvait être efficace. Nous aurons encore une séquence extrêmement émouvante ce soir à l'espace Lympia avec la présentation d'un magnifique ouvrage qui traduit une émotion très forte. Nous aurons demain et après-demain des moments dans les vallées qui marqueront l'expression de ces hommages, de cette reconnaissance et surtout cette volonté de repartir et de regarder l'avenir avec espérance et confiance.

M. le Président.- Je vous remercie.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Merci M. le Président. Je tiens à vous remercier pour la réalisation et la projection de ce film qui nous a laissés dans un silence glacé puisque cela nous a rappelé des moments terribles lors de ce tsunami Alex. J'emploie ce terme de tsunami car celui de tempête me semble encore trop faible. Il y a encore une grande émotion. Vous avez rappelé M. le Président, ainsi que M. CIOTTI, tout ce qui s'est passé. Certains traumatismes seront ineffaçables. Un travail immense de reconstruction nous attend. Les services se sont tous mobilisés et ont été extraordinaires. Le chemin est encore long, certains pensent que nous n'avons pas fait suffisamment ou qu'il faudrait aller plus vite, nous pouvons le comprendre mais c'est déjà allé très vite, face à des travaux considérables.

Je voudrais aussi parler de l'importance d'une décision : celle du préfet. La veille, il avait décidé de fermer les écoles le vendredi. S'il n'avait pas pris cette décision, nous aurions eu sur les routes, en plein cœur de la tempête, les parents d'élèves et les bus scolaires. Lorsqu'il a annoncé cette mesure, j'étais en conseil d'agglomération, et nous avons trouvé que cette décision était un peu exagérée. Et pourtant, si elle n'avait pas été prise à ce moment-là, nous aurions eu encore plus de victimes. Ce n'est pas forcément dans mes habitudes de remercier le préfet mais je tenais à le rappeler et je le remercie profondément.

M. le Préfet nous avait également interdit de faire le Festival du Livre en raison du Covid. Finalement, il a eu raison pour cela aussi puisque ce jour-là, j'ai pris la décision de m'engager pleinement dans la lutte contre le dérèglement climatique et dans la recherche de solutions. C'est le thème du Festival cette année et nous accueillerons ce week-end des invités extraordinaires autour de ce sujet.

Concernant notre ordre du jour, nous avons relevé, sur le plan social, des éléments dont nous parlerons à l'occasion de la présentation du rapport n°5. Nous avons aussi noté le principe de restructuration des EHPAD et nous attendons le futur plan d'autonomie qui a été construit par les services, avec M. MARTIN, en concertation avec tous les partenaires. Nous aurions peut-être apprécié pouvoir émettre des idées pour ce plan mais il sera quoi qu'il en soit essentiel pour les années à venir.

Les rapports comprennent aussi un plan Collège. Ce plan est à la fois ambitieux et très qualitatif, avec notamment de nouveaux collèges dans la Vallée du Var. J'imagine que cela répond évidemment à des besoins démographiques. Peut-être aurons-nous ultérieurement une présentation plus étoffée. Pour l'instant, ce sont les grandes lignes mais nous aurons aussi besoin de savoir ce à quoi correspondent ces créations plus en détail.

Vous parlez également du 50 % de bio mais il faut aussi s'intéresser à la manière d'y parvenir. Il faut notamment avoir des productions locales. Vous connaissez notre position, avec l'idée notamment d'imaginer des régies agricoles départementales sur place. Il faudrait peut-être pour cela que le Département acquière du foncier pour installer plus d'agriculteurs.

Nous avons ensuite évidemment relevé la ligne nouvelle qui est extrêmement importante pour notre région et pour notre département. Au fil des années, cette ligne nouvelle va de surcroît amener des améliorations des lignes secondaires. Parmi elles, la ligne Cannes – Grasse m'intéresse particulièrement. Elle est parfois perturbée par la rencontre avec la ligne principale Marseille – Vintimille. Dans les plans de la ligne nouvelle, figurent des améliorations de ce passage puisque la ligne principale va passer en tranchée couverte, ce qui évitera les ralentissements. La ligne Cannes - Grasse, qui à ce jour est un mode de circulation moderne et performant, sera donc encore améliorée. D'autres le seront aussi mais celle-ci nous intéresse particulièrement.

Et enfin, nous avons la création de la SEML Energy 06 qui est une initiative intéressante. Je pose cependant une question : elle est créée par le Département, nous sommes des élus départementaux : comment allons-nous garder le contrôle des projets ? Nous en faisons partie, comme beaucoup de partenaires mais, aurons-nous simplement à valider des projets à certains

moments, ou serons-nous impliqués davantage ? La question de l'énergie est cruciale pour notre futur et d'autant plus celle des énergies renouvelables. Nous sommes à une étape majeure et il serait important de s'y investir pleinement.

Voilà donc les différents sujets que nous avons relevés. Nous interviendrons de toute façon, au fil de la présentation des rapports. Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie.

M. SEGURA, Président du groupe Notre département d'abord.

M. SEGURA.- Merci M. le Président. Notre groupe partage les propos qui ont été tenus sur l'union sacrée entre le Département, la Métropole, la Région et toutes les collectivités, au moment où nous allons célébrer un tragique anniversaire. Toutes nos pensées iront vers ces familles en deuil, vers tous ces hommes et femmes qui ont perdu un proche, qui ont perdu leur habitation, leurs souvenirs, parfois leur mémoire. Naturellement, nous nous associons donc à cet hommage.

Cet évènement tragique, que nous avons connu dans les Alpes-Maritimes, révèle aussi que, dans ces moments difficiles, il y a une solidarité. Nous avons vu un soulèvement des bénévoles, sur le littoral et dans nos montagnes. Nous avons vu que nous pouvions faire confiance à l'homme et à cette chaîne de solidarité. Nous avons été surpris par tous ces bénévoles venus nous apporter leur soutien et leurs encouragements, parfois sur place pour nous aider physiquement. Ces moments ont été très forts humainement. Les collectivités, chacune dans ses possibilités et dimensions, ont toutes été présentes dans ces moments difficiles.

Au-delà de nos différences, dans ces moments où il faut s'unir, cette union, plus que jamais, doit être au service de nos administrés. Tout cela nous rappelle aussi que la vie est très fragile et ces intempéries nous amènent vers de nombreuses réflexions sur l'urbanisme et sur l'évolution de nos territoires. Plus que jamais, nous devons protéger nos administrés. Nous serons en tous cas présents aux hommages qui seront rendus.

M. le Président.- Je vous remercie M. SEGURA. Nous serons bien évidemment tous là pour rendre hommage aux victimes et exprimer notre reconnaissance infinie à tous les sauveteurs qui se sont mobilisés, dans le cadre de cette union sacrée que nous souhaitons de tout cœur. Et comme vous l'avez rappelé Mme GOURDON, M. le Préfet des Alpes-Maritimes avait pris une décision particulièrement judicieuse, et nous pouvons lui en donner acte. Le plan dont vous avez parlé Mme GOURDON est également important, avec votre engagement dans la lutte contre le changement climatique, consécutivement à cette expérience que vous avez vécue avec le Festival du Livre. C'est un engagement que nous partageons sur le plan de cette collectivité depuis 2017 et ce n'est pour nous, ni un effet de mode, ni un effet d'opportunité. Nous sommes ancrés dans cette réflexion, tout en voulant garder cet esprit de modernité.

Concernant les 50 % de bio, je suis plus mesuré sur mon propos. Nous allons faire le maximum pour le bio et nous aspirons à être sur les circuits courts de la production locale. Vous en faites le constat vous-même, la production dans les Alpes-Maritimes n'est peut-être pas suffisante en elle-même pour approvisionner l'ensemble de nos collèges. Il faut donc accélérer sur ce sujet

et l'acquisition foncière dont vous faites état, nos services y réfléchissent. Hervé MOREAU s'est emparé du sujet et nous sommes pleinement dans cette ligne.

Concernant la SEML, nous en garderons évidemment la maîtrise avec 51 % et nous serons à la présidence de cette SEML pour en assurer les grandes décisions. Nous ne laisserons pas la main à quelqu'un d'autre et nous bénéficierons des atouts des SEML, avec la force des financements publics et privés, avec leur force d'initiative et avec les enjeux de recherche et de technologie que cela entraîne. C'est cette force que nous voulons mettre en œuvre.

1. **PLAN DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT 2022- 2028 POUR LA RESTRUCTURATION DES EHPAD - CREATION D'UNE MISSION D'INGENIERIE TECHNIQUE POUR LES EHPAD - EXTENSION DE PLACES DE LA RESIDENCE AUTONOMIE "LA FONTONNE" A ANTIBES**

M. GENTE.- Ce rapport a pour objet d'adopter un nouveau plan départemental de soutien à l'investissement 2022-2028 doté de 55 M€ pour participer au financement des travaux de restructuration des EHPAD, d'autoriser la création d'une mission d'ingénierie au sein de la direction de l'autonomie et du handicap à destination des EHPAD, et d'autoriser la demande d'extension de 13 places dont 4 habilitées à l'aide sociale de la résidence autonomie La Fontonne.

Chef de file des politiques sociales, le Département a fortement contribué à améliorer les conditions d'accueil dans les EHPAD publics, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2018-2020 qui concernait 7 structures. Il vous est proposé de reconduire ce plan en faveur des EHPAD publics et associatifs habilités à l'aide sociale pour la période 2022-2028. Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des seniors et les conditions de travail des personnels, le Département a souhaité apporter un soutien financier important à ces projets, permettant d'éviter des hausses de tarifs pour les résidents. De 2015 à 2020, 28 M€ ont ainsi été investis par le Département pour financer la modernisation des EHPAD du secteur non lucratif. Pour la période 2022-2028, le cap fixé par le Département est clair : accélérer la réalisation des projets de construction et de rénovation des EHPAD.

Avec ce nouveau plan de soutien, doté de 55 M€, le Département s'engage ainsi avec force à restructurer et redynamiser l'offre de prise en charge en sa capacité à subventionner les opérations de construction et de rénovation identifiées pour les EHPAD à but non lucratif implantés dans les Alpes-Maritimes. Ces rénovations seront également soutenues par la Caisse nationale de la solidarité et de l'autonomie.

Le nouveau plan présenté concerne 16 EHPAD, 11 publics et 5 associatifs habilités à l'aide sociale, identifiés comme prioritaires et ayant d'ores et déjà fait état de leur projet de restructuration, parfois à affiner. L'attribution d'une subvention sera effective sous réserve de la validation du projet et de son plan de financement par le Département et l'Agence régionale de santé mais également du dépôt d'un dossier de demande de subvention. Parmi la liste des EHPAD, j'attire juste votre attention sur l'EHPAD Gastaldy, dont il sera question dans la délibération suivante pour un montant de 10 M€.

Le deuxième sujet de ce rapport concerne la création d'une mission d'ingénierie au sein de la direction de l'autonomie et du handicap à destination des EHPAD publics et associatifs, dans le cadre des travaux de restructuration. Si environ la moitié des EHPAD publics et associatifs habilités à l'aide sociale ont d'ores et déjà réalisé ou initié leur projet de restructuration, d'autres établissements sont en difficulté pour y parvenir en raison d'un manque de moyens. Pour les accompagner dans cette tâche, il vous est proposé de créer, à partir janvier 2022, au sein des services départementaux, une mission d'ingénierie qui sera mise à la disposition des EHPAD avec deux compétences majeures : une compétence en ingénierie financière et économique, et une compétence d'ingénierie administrative et technique.

Le troisième point concerne une extension de 13 places de la résidence autonomie La Fontonne du CCAS d'Antibes. Le CCAS d'Antibes gère la résidence autonomie Résidence Pasteur d'une capacité de 31 places localisées au cœur de ville. Dans le cadre des appels à projets lancés par le Département pour la création de places de résidences autonomie, le CCAS a répondu à deux appels à projets en 2015 et 2017 et ces deux projets ont été retenus : l'un à « Estérel » à Juan-les-Pins et l'autre à la Fontonne, pour finir de mailler le territoire. Ce deuxième projet est d'une capacité de 77 places dont 23 habilitées à l'aide sociale pour lequel le CCAS sollicite une extension de faible capacité de 13 places dont 4 habilitées à l'aide sociale pour porter la capacité à 90 places dont 27 habilitées à l'aide sociale. Ce besoin d'extension répond en outre à la politique du Département de développement de ce type d'hébergement, menée depuis 2014. Je précise que je ne prendrai pas part au vote, s'agissant d'un projet du CCAS d'Antibes.

M. le Président.- Je vous remercie.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous sommes bien évidemment favorables à ces projets. Peut-être que, lorsque nous aurons le plan autonomie, nous aurons une vision globale de la situation avec le nombre d'établissements que compte le département, avec deux tiers d'établissements privés et un tiers d'établissements publics et associatifs. C'est déjà une proportion importante dans la problématique. Il est aussi important de s'interroger sur les autres alternatives que nous pouvons proposer aux personnes âgées en perte d'autonomie. C'est une question qui nous intéresse beaucoup. Le plan a été fait, il y a peut-être encore des choses à apporter mais nous aimerions pouvoir nous aussi participer à la recherche de ces autres solutions. Dans les autres collectivités, cette recherche et ce questionnement ont lieu, avec l'objectif de trouver des solutions pour les plus âgés, qui ne sont d'ailleurs pas tous en perte d'autonomie mais qui sont dans des situations intermédiaires.

La question est donc de savoir comment éviter de faire toujours plus d'EHPAD si nous pouvons faire autre chose. Financièrement ce serait plus intéressant mais également humainement puisque peu de personnes ont le désir de finir leur vie dans les EHPAD, même s'ils sont bien organisés et bien dirigés, ce qui n'est pas toujours le cas. Je pense que cela figure dans le plan autonomie mais nous aimerions en avoir un avant-goût.

M. le Président.- Merci Mme GOURDON. Je ne vous ai pas répondu précédemment suite à votre intervention générale mais, bien évidemment, qu'il s'agisse du plan des EHPAD ou du plan pour les collèges, nous allons les affiner au fur et à mesure. Nous débloquons un volume financier sur la totalité de la période jusqu'en 2018 qui nous permet de prévoir et d'engager. Quant à la question que vous posez sur l'évolution des EHPAD, vous connaissez ma conviction et notre volonté d'aller vers de la modernité et vers de l'accompagnement. Force est de constater que, pour avancer sur cette diversification des actions, cela passe par un meilleur accompagnement. Chaque établissement a ses propres problématiques et a envie d'accompagner, de manière pas forcément uniforme mais spécifique, les résidents qui sont les siens. C'est donc établissement par établissement que nous allons essayer d'innover et de trouver les bonnes solutions pour sortir de cette tristesse dans laquelle certains établissements se trouvent. Tous ne le sont pas.

En termes de création de places, nous avons été plutôt dynamiques ces dernières années, avec plus de 500 places créées. Nous avançons avec difficulté sur cette partie importante des EHPAD privés dans les Alpes-Maritimes. Le point GIR est notamment un problème pour nous. Chaque fois que nous montons le curseur trop haut, nous aidons à la fois le privé et le public, alors que le privé n'a pas toujours besoin d'être aidé à ce niveau, l'avancement du pilier hébergement étant beaucoup plus fort dans le privé que dans le public. Nous avons donc des solutions qui doivent être trouvées au cas par cas. Je compte beaucoup sur la conduite de cette réflexion par Jacques GENTE et par la commission, à laquelle vous serez bien évidemment associée pour qu'ensemble, nous trouvions la bonne évolution en termes d'ingénierie technique pour nos EHPAD.

Le rapport n°1, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

2. RESTRUCTURATION DE L'EHPAD GASTALDY A GORBIO

M. GENTE.- Ce rapport a pour objet d'approuver la reprise en maîtrise d'ouvrage de l'opération de restructuration de l'EHPAD Gastaldy à Gorbio et les transferts de propriétés nécessaires.

L'EHPAD Fondation Gastaldy, seul établissement public départemental dévolu à l'accueil de personnes âgées, est installé dans le bâtiment principal de l'ensemble dont il est propriétaire à Gorbio depuis le 1^{er} janvier 2018. Aucune chambre n'est accessible aux personnes à mobilité réduite puisque leur salle de douche ne permet pas l'accès à un fauteuil roulant, et près des trois-quarts des chambres sont des chambres doubles. Plusieurs études de faisabilité ont été menées depuis 2016 à l'initiative de l'EHPAD. Elles n'ont pas donné satisfaction, eu égard à leur manque de fonctionnalité et à l'absence d'assentiment de l'ARS. Face à ce constat, le Département a alors pris l'initiative de réaliser début 2021 une étude de faisabilité sur de nouvelles bases : la restructuration dans le bâtiment existant avec une capacité en nombre de lits plus faible mais permettant d'offrir une structure à taille humaine et fonctionnelle.

Cette étude a démontré que 90 lits d'EHPAD et 4 lits d'hébergement temporaire pouvaient être aménagés dans le bâtiment existant. L'opération envisagée répond à plusieurs objectifs : préserver l'autonomie des personnes âgées en leur aménageant des chambres accessibles aux PMR ; satisfaire les attentes des résidents et de leur famille qui souhaitent, dans la plupart des cas, un hébergement en chambre simple et ainsi respecter les préconisations de l'ARS en la

matière (seules quelques chambres doubles sont prévues et pourront notamment être proposées aux couples) ; proposer des espaces extérieurs accessibles aux résidents, non aménagés aujourd'hui ; proposer des lieux de vie en position centrale permettant un accès plus aisé aux résidents. Cette opération permettra la remise à niveau thermique du bâtiment (isolation et changement des menuiseries extérieures, actuellement essentiellement en simple vitrage) et la rénovation des façades du bâtiment.

Considérant d'une part, que l'établissement souffre d'un déficit chronique et d'autre part, qu'il n'est pas structuré pour mener à bien une telle réhabilitation, il est proposé que le Département : assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de restructuration ; reprenne pour cela la pleine propriété de l'intégralité du patrimoine immobilier foncier bâti et non bâti de l'EHPAD se trouvant désormais sur la parcelle cadastrée 1869, moyennant le prix arrondi de 663 000 € correspondant à la dernière valeur nette comptable connue du bâti ; mettre à disposition le bien immobilier à l'EHPAD Fondation Gastaldy au terme d'un bail établi pour la durée restant à courir de l'autorisation actuelle, soit jusqu'au 3 janvier 2032. Dans un premier temps ce bail est consenti à titre gratuit, compte tenu des difficultés financières actuelles de l'établissement.

En matière de financement, en tenant compte des travaux à réaliser sur cet établissement (s'agissant de la restructuration / réhabilitation, la rénovation énergétique et la réfection de la toiture du bâtiment principal) et les frais qui y sont liés mais également du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et des recettes liées aux ventes, le bilan financier pour le Département correspondrait à une dépense de l'ordre de 10 M€ nets, hors aides éventuelles de l'ARS.

M. le Président.- Je vous remercie pour la présentation du rapport sur la restructuration de cet EHPAD. Patrick CESARI, qui n'est pas avec nous aujourd'hui, s'est largement investi sur ce dossier, je veux le souligner, avec une préoccupation et une sensibilité particulière sur une difficulté réelle.

M. OLHARAN.

M. OLHARAN.- En l'absence de notre collègue Patrick CESARI, je voulais dire que ce sujet a été évoqué hier en bureau communautaire de la Riviera Française et que nous nous réjouissons collectivement de ce projet qui va permettre de moderniser cet établissement qui en avait tellement besoin. Nous voulions aussi dire notre souhait que les lits qu'il y aura en moins dans cet EHPAD demeurent sur la CARF et si possible sur le bassin mentonnais, où il y a déjà un lourd déficit de lits en EHPAD.

M. le Président.- C'est en effet la demande que vous avez exprimée et merci de la reformuler. Nous veillons à ce que les lits soient redistribués sur ce secteur bien entendu. C'est aussi l'avis de l'ARS et un travail est en train d'être réalisé à ce sujet actuellement.

Le rapport n°2, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

3. CREATION DU CENTRE DEPARTEMENTAL DES METIERS DE L'AUTONOMIE (CDMA) ET PASSATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION CONCLUE AVEC LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITES POUR L'AUTONOMIE (CNSA)

M. GENTE.- Ce rapport a pour objet d'approuver : la création du Centre départemental des métiers de l'autonomie (CDMA) des Alpes-Maritimes pour tous les établissements et services médicosociaux ; la signature d'un avenant à la convention 2020-2022 avec la CNSA, au titre de la section IV destiné à valider les fiches actions précises financées dans ce cadre.

Concernant la création du CDMA, depuis plusieurs années, les établissements et les services médicosociaux rencontrent des difficultés croissantes pour recruter des personnels qualifiés pour la prise en charge des personnes âgées et handicapées. Cette situation s'est encore dégradée en cette période de crise sanitaire. La concertation menée par le Département pour son futur schéma de l'autonomie, que nous examinerons en décembre, a confirmé ces difficultés et a permis d'affiner les besoins du secteur avec les acteurs de terrain.

Aussi, pour agir concrètement et durablement, il est proposé de remplacer le centre actuel et de créer, dès 2021, un nouvel outil moderne et ambitieux : le CDMA. Il aura pour vocation de : soutenir les établissements et services médicosociaux des Alpes-Maritimes, chargés de l'accompagnement des personnes âgées et handicapées ; coordonner les acteurs, financeurs du secteur et de proposer des actions concrètes ; s'adresser à un large vivier de personnes en recherche d'emploi et/ou déjà en activité, pour soutenir notre économie locale.

Parmi les premières actions concrètes du futur centre départemental des métiers de l'autonomie, figurent le lancement d'une « plateforme digitale de ressources humaines » et les trois appels à projets, avec une mise en œuvre prévue en 2022, d'un service d'ingénierie de parcours professionnel (emploi/formation), d'un passeport numérique professionnel et d'un réseau d'ambassadeurs des métiers de l'autonomie.

La deuxième partie du rapport concerne la signature de l'avenant n°1 à la convention 2020-2022 avec la CNSA, au titre de la section IV. Une convention a été conclue pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020 entre le Département et la CNSA, au titre de la section IV de son budget, pour soutenir la professionnalisation et la modernisation des métiers d'aide aux personnes en perte d'autonomie. Eu égard à la stratégie portée par le Département et notamment sa volonté de créer le CDMA, un nouveau programme d'action a été défini avec la CNSA et porte principalement sur la structuration de l'offre d'aide à domicile, sur la modernisation du secteur de l'aide à domicile, sur la professionnalisation des acteurs, sur l'accueil familial et sur le pilotage et le suivi de la convention.

Le total des dépenses de ce programme, pour trois ans, s'élève à 3 145 720 €, financés par la CNSA à hauteur de 60 %, soit 1 887 432 €, laissant à la charge nette du Département, la somme de 1 258 288 €.

M. le Président.- Je vous remercie.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je tiens juste à souligner l'utilité absolue de ce projet. Nous assistons aujourd'hui à une crise des recrutements, non seulement dans les EHPAD mais aussi dans les hôpitaux, les collectivités publiques, etc. Un phénomène très curieux est en train de se produire et il est nécessaire de revaloriser ces métiers. Peut-être que les images tragiques et dramatiques que nous avons vues avec le Covid, concernant la situation dans les EHPAD, les difficultés du travail, etc., ont découragé un certain nombre de jeunes de rentrer dans ces filières. La revalorisation est donc importante mais à tout point de vue, y compris salarial, puisque ce ne sont pas forcément des métiers bien payés, surtout au départ, avec également des horaires particuliers et compliqués. Je pense qu'il y a donc un réel travail à mener sur cette valorisation et cette revalorisation de ces métiers. Pour aller de l'avant, il est important que la qualité dans les EHPAD puisqu'il est question ici des EHPAD, soit toujours au rendez-vous.

M. le Président.- Je vous remercie. Je partage parfaitement votre avis. C'était déjà une situation difficile avant le Covid, et ces difficultés se sont accentuées avec la crise. J'espère que le gouvernement saura assurer, dans le cadre des conventions nationales, l'évolution de ces métiers et la reconnaissance qui s'impose et qu'il prendra à sa charge cette évolution que nous appelons de nos vœux.

Le rapport n°3, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

4. EXTENSION D'UNE PLACE POUR LE FOYER "L'ARCHE" A GRASSE - CREATION DE 6 PLACES DE FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE (FAM) CONJOINTEMENT AVEC L'ARS - CESSION DE L'INSTITUT MEDICOEDUCATIF (IME) BARIQUAND ALPHAND ET DISSOLUTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL

Mme SATTONNET.- Etant concernée, en tant que Présidente du conseil d'administration de l'IME Bariquand, je quitte la salle pour la présentation de ce rapport.

M. le Président.- C'est noté. Philippe PRADAL sort également de la salle.

M. PRADAL.- Oui, en tant que Président de la fondation Lenal.

M. le Président.- D'accord.

Je laisse la parole à Mme SERGI pour la présentation du rapport.

Mme SERGI.- Ce rapport a pour objets l'extension d'une place au Foyer de vie L'Arche à Grasse, la création de 6 places de Foyer d'accueil médicalisé conjointement avec l'ARS, la cession de l'IME Bariquand Alphand et la dissolution de l'établissement public départemental. Le présent rapport propose : d'approuver l'extension d'une place du Foyer de vie situé au Domaine des Aspres à Grasse, géré par l'association « L'Arche » ; d'approuver la création de 6 places de FAM conjointement avec l'ARS, dans le cadre du moratoire des orientations non souhaitées en Belgique, dont 2 places sont d'ores et déjà prévues pour une extension du FAM L'oiseau Lyre situé à Levens, géré par l'association Autisme Apprendre Autrement ; d'approuver les conditions dans lesquelles s'organise la cession des autorisations détenues par

l'établissement public départemental IME Bariquand Alphanand au bénéfice de la Fondation Lentral, étant précisé que cette cession n'entraînera aucune incidence financière pour le Département et interviendra au plus tard le 31 octobre 2021, avec la transmission de l'actif et du passif de l'établissement départemental à la Fondation Lentral ; la résiliation du bail, dont est titulaire l'IME Bariquand Alphanand, pour l'ensemble immobilier qui demeure propriété du Département et la signature du bail d'occupation avec la Fondation Lentral ; la reprise de la totalité des effectifs de l'IME Bariquand Alphanand, inscrits au registre et concernant le personnel titulaire de la fonction publique hospitalière, il sera détaché au sein de la Fondation Lentral via une convention conclue avec le centre hospitalier de Menton ; d'approuver la dissolution de l'établissement public départemental au plus tard le 31 octobre 2021 ; de prendre acte que le Département demeure propriétaire du site ; d'autoriser le Président du conseil départemental, à signer, au nom du Département, la convention préparatoire à la cession volontaire des autorisations d'activités médicosociales et à la dissolution de l'établissement public départemental, à intervenir avec l'IME Bariquand Alphanand et la Fondation Lentral.

Le rapport n°4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

5. FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI - DISPOSITIF RSA ET SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI - RELOGEMENT DES SINISTRES DE LA TEMPETE ALEX - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

M. CHAIX.- Le présent rapport propose d'approuver, dans le cadre du Fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi : le rapport d'exécution pour l'année 2020 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté, signée avec l'Etat le 16 juillet 2019 ; l'avenant n°4 relatif à l'évolution des objectifs départementaux et à la participation financière de l'Etat, fixée à 1 898 667 €, au titre de l'année 2021, concernant notamment le déploiement d'une plateforme de mobilité.

Dans le cadre du dispositif RSA et du programme départemental d'insertion 2018-2021, il s'agit d'approuver : la convention avec l'Etat pour le financement et la mise en œuvre territoriale du service public de l'insertion et de l'emploi 2021-2022 ; l'avenant n°1 à la convention signée avec l'Etat le 22 juin 2018, au titre de la subvention globale du Fonds social européen et destiné à solliciter une subvention complémentaire de 2 M€, portant ainsi les crédits gérés par le Département pour la programmation 2014-2020 à 15 M€.

Dans le cadre du relogement des sinistrés de la tempête Alex, le rapport propose de présenter une demande d'intervention de l'Etat pour la prise en charge d'une partie du coût de relogement des sinistrés, au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs dit « Fonds Barnier ».

Enfin, dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL), il s'agit de rendre compte de l'exercice effectif pour l'année 2020, de la délégation accordée au Président par l'assemblée départementale, en matière notamment de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances.

M. le Président.- Je vous remercie.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- L'année 2020 a été particulièrement difficile pour tout le monde en raison du Covid mais encore plus pour les foyers modestes et pauvres. Les différents confinements que nous avons connus ont provoqué un ralentissement général de l'activité, y compris dans la transmission des dossiers de prise en charge. Plusieurs chiffres du rapport nous ont alertés ou du moins inquiétés, avec tout d'abord les chiffres du RSA. Le nombre d'allocataires a augmenté significativement, passant de 22 300 à 27 000 en l'espace d'un an, entre 2019 et 2020, soit plus 21 %. Dans votre rapport, vous dites qu'en réponse à cette situation, le Département a renforcé les dispositifs de stabilisation de ce volume, repassé en juillet 2021 à 23 481 allocataires, soit 3 661 de moins. J'interviens toujours sur ce sujet et cela m'inquiète de savoir que 4 600 suspensions du RSA sont intervenues pour absence au premier rendez-vous. Je sais qu'il y a des rattrapages ensuite mais les personnes sont toujours dans des situations compliquées, d'autant plus avec le Covid. La question est donc de savoir si tout le monde a pu faire son dossier comme il fallait, recevoir sa convocation, etc. C'est en tous cas un chiffre qui nous interpelle.

D'autre part, concernant le signalement des familles en difficulté et menacées d'expulsion locative, 949 signalements sont intervenus auprès de l'ADIL, 569 ménages se sont vu proposer un rendez-vous et 262 personnes se sont déplacées. En d'autres termes, à peine un quart des familles en difficulté ont pu être accompagnées. En commission, il m'a été dit que ce serait amélioré dans le futur et j'ai proposé que l'on aille rencontrer ces familles chez elles. Si elles ne se rendent pas au rendez-vous, il y a peut-être aussi des raisons autres que la désinvolture.

De même, concernant le FSL 2020, qui permet d'intervenir en matière de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances pour les personnes en difficulté, les aides ont baissé de 18 % en 2020. Le nombre de ménages aidés a baissé de 18 %, de même que le montant des aides. Certes, il y a eu un ralentissement dans la transmission des dossiers mais cela m'inquiète pour le futur puisque nous ne sommes peut-être pas encore sortis de la crise. Peut-être faudra-t-il tirer de cette crise la leçon suivante : en cas de situation d'urgence, sans doute faut-il employer des moyens différents. Je suis totalement respectueuse et admirative de ce que font les services en matière d'insertion. Mais nous sommes là dans une situation particulière, où les difficultés sociales ont été aggravées par la pandémie. Comment, dans l'avenir, être encore plus près de ces personnes ? C'est notre rôle, au regard de la compétence sociale du Département qui est la plus importante et qui représente plus d'un tiers de notre budget. Y aura-t-il un rattrapage pour ces situations en 2021 ? Ce sont ces éléments qui nous ont alertés dans ce rapport. Quant au relogement des familles après la tempête Alex, il faut évidemment le faire mais j'insiste sur les éléments que j'ai évoqués. C'est ce qui va entraîner pour nous une abstention sur ce dossier.

M. le Président.- Comme vous l'avez reconnu, nos services sont particulièrement performants et appliqués. Ils respectent scrupuleusement les délais qui sont donnés à celles et ceux qui sont en situation d'être suspendus et qui sont à chaque fois invités à se signaler. Il n'est pas possible pour nous d'aller frapper individuellement à la porte de chacun. Nous leur envoyons des messages et ils ne répondent pas. Dans les chiffres, 50 % des dossiers étudiés ne font pas l'objet d'une suspension. C'est déjà un résultat plutôt bon. D'autres chiffres m'interpellent, en réponse

à votre questionnement. Par exemple, 20 % des bénéficiaires suspendus se sont manifestés dans le mois, 20 % l'ont fait entre 2 et 4 mois, et c'est peut-être sur ceux-là qu'il faut travailler, et 60 % ne se sont jamais manifestés. Nous pouvons considérer que ces 60 % ne sont pas dans une situation où ils respectent la règle et la fraude au RSA est une réalité.

Mme GOURDON.- Ce n'est pas pareil, nous ne parlons pas des mêmes personnes. Je ne mélange pas les fraudeurs et les personnes qui sont en difficulté. Les vrais fraudeurs doivent être écartés, je suis d'accord.

M. le Président.- Si les personnes ne répondent pas, les dossiers ne peuvent pas être admis.

Mme GOURDON.- Nous recevons suffisamment de personnes qui sont en difficulté pour comprendre qu'ils ne peuvent parfois pas être joints parce qu'elles n'ont pas le téléphone, parce qu'elles habitent dans leur voiture et qu'elles ne reçoivent pas les courriers, etc. Et ce ne sont pas des cas isolés. Je dissocie cela de la question de la fraude. Il y a des fraudeurs au RSA et, quand ils sont repérés, il est tout à fait normal qu'ils soient exclus. Mais ce n'est pas la même chose que les personnes qui sont en difficulté et qui ont besoin de nous pour vivre.

M. le Président.- Vous avez raison, nous ne pouvons pas dire que les 60 % qui n'ont pas répondu sont des fraudeurs. Ce n'est pas la réalité. Il y a ceux aussi qui ont retrouvé du travail, ce cas existe aussi. Nous avons en tous cas un point de vigilance sur ce sujet et vous savez combien M. PAQUETTE est mobilisé sur ce sujet.

Mme FERRAND.- Mme GOURDON, comme cela vous avait été proposé lors de la précédente mandature, je vous invite à nouveau à venir assister aux réunions des équipes pluridisciplinaires, notamment celle que je préside pour le territoire Est. Vous comprendrez comment les menaces de suspension se font et sont validées. Les bénéficiaires du RSA ont jusqu'à la fin du mois pour répondre. Les équipes pluridisciplinaires se réunissent toujours en début de mois pour laisser le temps aux bénéficiaires de se manifester. Une personne peut effectivement toujours avoir un empêchement. Parfois également, des personnes ne reçoivent pas leur courrier et nous leur renvoyons alors à une autre adresse. Si elles ne se sont pas manifestées pour cause de Covid, nous demandons des justificatifs et, si entretemps ceux-ci nous parviennent, nous ajournons les dossiers. Nous ne suspendons donc pas les bénéficiaires n'importe comment et nous avons bien conscience que ces personnes sont en difficulté. S'il-vous-plaît, faites-nous le plaisir de venir assister à ces réunions, car je pense que cela permettra de lever beaucoup de vos doutes.

M. le Président.- Voilà une invitation faite. Je veux remercier Mme FERRAND pour la prise en main de ce dossier. Nous partageons tous la sensibilité de la situation dans laquelle les uns et les autres peuvent se trouver.

M. CIOTTI.

M. CIOTTI.- J'ai entendu les remarques de Mme GOURDON, et nous sommes ici sur un point de clivage. Il ne faut pas forcément rechercher le consensus sur ces sujets. J'ai mis en place cette politique, qui a été la première en France, de lutte contre la fraude sociale et contre la

fraude au RSA. C'est pour moi une fierté et c'est la fierté de notre majorité. Il y a quelques années, nous avons créé la première brigade de lutte contre la fraude sociale. Beaucoup de départements ont ensuite pris modèle sur nous. Nous n'avons pas à tergiverser. La fraude sociale est insupportable, comme l'est la fraude fiscale et comme le sont toutes les fraudes puisque derrière, il y a de l'argent public. Et derrière cet argent public, il y a des contribuables qui n'en peuvent plus d'être pressurisés. Nous avons le triste record d'avoir le plus de dépenses publiques au monde, ce qui conduit au même triste record d'avoir les impôts et charges les plus lourds au monde. Cela pénalise ceux qui travaillent. Il faut sortir de ce modèle qui installe une forme d'assistanat.

Nous avons des propositions mais ce n'est pas dans ce cadre qu'elles seront débattues. Cela ne relève pas de notre compétence mais j'ai des idées sur ces sujets. Mais à tout le moins, là où nous sommes, en maniant de l'argent public, nous devons veiller à ce qu'il soit utilisé à bon escient et de façon pertinente. C'est l'honneur de notre collectivité et c'est ma fierté personnelle d'avoir installé ces contrôles. Si tout le monde avait fait pareil, nous aurions économisé des milliards d'euros au plan national. Car le combat contre la fraude sociale est un enjeu national. Ce sont des dizaines de milliards d'euros dilapidés. Quand on voit que des retraités, qui ont travaillé toute une vie, ont des retraites à 700 ou 800 € qui ne leur permettent pas de vivre et que l'on a, ailleurs que dans les Alpes-Maritimes, un regard totalement laxiste, n'ayez pas cette pudeur. Je pense, c'est l'honneur et la volonté de la majorité, que nous devons assumer de combattre ici la fraude sociale sans avoir le bras qui tremble. Nous le revendiquons. Nous ne sommes pas d'accord mais c'est aussi ce qui nous distingue.

Mme GOURDON.- Vous avez prononcé les mots d'assistanat, de lutte contre la fraude et de laxisme. Vous avez des mots qui sont forts mais ils ne s'adressent pas aux mêmes personnes. Certains ont réellement besoin du RSA pour vivre. Pour moi, il ne s'agit pas d'assistanat mais bien d'assistance et de solidarité. Dans le cas de la lutte contre la fraude, nous ne parlons pas des mêmes personnes. Certains sont de vrais fraudeurs, et nous avons toujours évidemment été d'accord pour les punir sévèrement. Quant au terme de laxisme, c'est un mot que vous aimez bien mais que pour ma part je réfute.

M. le Président.- M. OLHARAN.

M. OLHARAN.- Je voulais m'exprimer sur le même rapport mais sur un autre sujet : celui de la prise en charge des frais de relogement pour les sinistrés de la tempête Alex. Cette aide est extrêmement précieuse et bienvenue puisque de nombreuses assurances n'ont pas pris en charge ces frais de relogement. Nous arrivons au terme d'un an et cette aide exceptionnelle au relogement est censée s'arrêter, sauf si nous décidons de la prolonger. Pour les biens qui vont faire l'objet d'une procédure de Fonds Barnier, il est indiqué dans le rapport que l'aide sera prolongée jusqu'à l'aboutissement de la procédure d'acquisition et de démolition du bien. C'est évidemment une très bonne chose, d'autant que le Département se remboursera sur le Fonds Barnier. Mais il y a aussi certains cas où il n'a pas encore été décidé si l'on allait mobiliser ou non le Fonds Barnier. Mon souhait serait que l'on puisse étendre l'aide, a minima jusqu'à ce que la décision soit prise pour ceux qui sont encore dans l'incertitude. La délibération le permet,

dans le cadre d'une analyse au cas par cas mais je pense qu'il faudrait que cela soit quasi-systématique.

Sur la forme, puisque nous arrivons à la fin de cette période d'un an, nous allons renouveler cette prise en charge du loyer pour certaines personnes et il faudrait que nos partenaires, et je pense en particulier à AGIS 06, se tournent d'abord vers le Département et les CCAS avant d'annoncer aux sinistrés qu'ils devront quitter les lieux en novembre. C'est vécu très durement par les familles concernées et je pense qu'il faut d'abord faire le point en interne sur l'éventuel renouvellement de l'aide au relogement, avant d'annoncer aux familles qu'elles vont devoir quitter les lieux ou qu'elles ne seront plus prises en charge. C'est un point très important qu'il faudrait voir avec nos partenaires.

M. le Président.- Merci de cette intervention. Je pense que dans les deux cas de figure, nous pouvons prendre en compte votre demande. Elle sera prise en compte pour le cas par cas, puisque nous sommes quand même sur des cas à l'unité, et nous pouvons faire le bon exemple. Concernant le RSA, nous avons beaucoup de départements qui viennent à notre rencontre pour voir de quelle manière nous procédons aux vérifications et nous arrivons à redresser la barre dans ce domaine.

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe Environnement et Solidarités).

6. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Me BECK.- Le présent rapport propose : d'approuver le principe d'exonération de CVAE aux entreprises qui ont créé un établissement ou ont procédé à l'extension d'établissements à compter du 1^{er} janvier 2021 ; d'approuver l'apurement de créances éteintes ; d'accorder des remises gracieuses proposées par la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ; d'approuver la sortie définitive du budget principal du Département des actifs et passifs des anciens budgets annexes (ports en gestion concédée, port de Nice et port de Villefranche Santé) ; d'accorder une remise gracieuse au régisseur principal de la régie d'avances des ports de Villefranche-sur-Mer ; d'approuver les nouvelles dénominations des programmes budgétaires A43 et A44. Le programme A43, anciennement intitulé « Lutte contre la désertification médicale », se dénommera « Centre de santé » et aura pour vocation de regrouper toutes les dépenses d'investissement et de fonctionnement dudit centre de santé de Puget-Théniers. Le programme A44, anciennement « Pôle d'excellence rurale », sera renommé « Autres actions de lutte contre la désertification médicale ».

Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

7. CREATION DE LA SEML GREEN ENERGY 06

M. VIAUD.- Il s'agit d'une délibération importante et vous avez évoqué, M. le Président, dans l'ouverture de cette séance, la création de cette SEML Green Energy 06. C'est une volonté affichée que cette transition énergétique prenne demain une place plus importante dans les politiques en faveur de la mobilité et de la rénovation du bâti. A travers la création de cette SEML, le Département veut compléter son action. Actuellement, seulement 7 % des besoins

énergétiques des Alpes-Maritimes sont couverts par des énergies renouvelables produites dans le département.

Vous avez souhaité inverser les choses et nous permettre de nous doter d'une SEML qui offrira la possibilité de rassembler ces politiques publiques. Dans votre propos d'introduction, vous avez dressé cette ambition que vous portez. Je souligne simplement un point puisque Mme GOURDON a posé une question sur la gouvernance. Vous avez veillé à ce que la gouvernance se fasse ici, avec les partenaires financiers. Vous l'avez souligné, la gouvernance se fera bien-sûr au Département. Il est prévu dans cette délibération de désigner cinq membres du Conseil départemental. En conclusion, je vous propose d'approuver la création, par le Département, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et la Caisse des dépôts et consignations, de cette SEML. Je vous propose aussi d'approuver les statuts et le pacte d'actionnaires, avec une participation majoritaire du Département dans le capital de la société et la souscription d'une prise de participation au capital initial. Je vous propose enfin que nous puissions autoriser le Président du Département à signer, au nom du Département, les statuts et la fondation de cette SEML.

En conclusion, je voudrais remercier les services départementaux, sous l'autorité de M. PICARD, en particulier M. MOREAU et M. CASTAGNONE. Je les remercie pour la manière dont nous avons travaillé ensemble. Il est précieux de pouvoir avoir leurs éclairages pour nous permettre de comprendre ce qui peut être impulsé ou mis en œuvre. Je tenais à le souligner puisque j'ai vraiment apprécié la manière dont nous avons préparé ce dossier. Je vous propose donc à présent de voter cet acte important dans la politique du GREEN Deal.

M. le Président.- Je vous remercie pour cette présentation. Je précise, en complément des inquiétudes que vous avez manifestées sur l'énergie dans le département, que nous avons souvent un problème d'approvisionnement de l'énergie électrique par la ligne Boute Carros qui présente des inconvénients et qui, à plusieurs reprises, s'est retrouvée en difficulté suite à des incendies menaçant l'approvisionnement du département. Nous avons aussi un engagement à avoir sur des énergies de substitution et nous voyons arriver l'hydrogène à grands pas, ou la biomasse, qui peut aussi être une ressource importante. Nous lancer dans ce domaine n'était pas simple. Il fallait le faire avec un outil et c'est celui qui vient d'être présenté, c'est-à-dire cette SEML. Elle nous donnera la possibilité de rentrer de plain-pied dans l'innovation.

Vos remerciements envers les services me vont droit au cœur aussi. Cela signifie que le train des élus fonctionne bien avec celui de l'administration et ce parallèle nous permet de ne pas être en distorsion. Merci donc de votre témoignage.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI.- Je vous prie tout d'abord d'excuser le départ de Mme GOURDON qui doit prendre ses fonctions de commissaire du Festival du Livre qui s'inscrit d'ailleurs pleinement dans cette délibération puisqu'il porte sur les énergies du futur et la nécessaire transformation de notre système de ce point de vue.

Cette SEML est un bon début et va dans le bon sens. Nous aurons donc à cœur de suivre le Département sur ce sujet. J'ai simplement une question : le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires comprenait trois points. : à l'horizon 2030, la construction de 30 000 logements supplémentaires dont 50 % de logements abordables ; à l'horizon 2050, une rénovation thermique et énergétique de 50 % de notre parc immobilier ; une région neutre en carbone sur ce même horizon. Plusieurs SEM ont déjà été créées en France, notamment dans le Finistère et dans la Vienne, pour atteindre ces objectifs et s'ancrer différemment dans le schéma régional. Comment le Département compte-t-il s'inscrire dans ce schéma régional et quels sont les objectifs du Département à moyen et long termes en matière de mégawatts ?

M. le Président.- Sur la question de l'inscription dans le schéma régional, dès lors qu'il y a un intérêt, nous avons vu comment nous avons réagi avec le schéma du numérique, il en sera de même. Quant à l'étude des mégawatts, elle résultera de la création même de cette SEML qui assurera l'analyse des besoins et de la performance des différentes énergies nouvelles. C'est donc en avançant que nous verrons la manière dont les choses se positionneront.

Je propose, en même temps que le rapport, de mettre aux voix les désignations des participants au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SEML Green Energy 06. Je vous propose de ne pas procéder à ces désignations à bulletin secret.

Le fait de ne pas procéder au vote à bulletin secret, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je vous remercie. Vous êtes nombreux à vous être manifestés pour participer à ces instances mais les places sont malheureusement limitées. Je vous propose de désigner : M. VIAUD, Mme GOURDON, M. BERNARD, M. ASSO et moi-même en qualité de Président, pour le conseil d'administration. Pour l'assemblée générale, je vous propose de me désigner en qualité de Président de séance. Je soumetts à votre approbation l'ensemble du rapport.

Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. AIDE AUX COLLECTIVITES - CONTRATS DE TERRITOIRE URBAINS HORIZON 2026

M. CIOTTI.- Ce rapport appelle à la solidarité territoriale qui est au cœur de notre compétence et de notre action. Le Département des Alpes-Maritimes est par excellence, pour les communes et les EPCI, la première collectivité qui exprime son soutien aux territoires. Depuis 2008, date à laquelle j'avais été élu Président du Département, et jusqu'à votre présidence M. le Président, nous avons accordé près de 10 000 aides aux communes de notre département pour un montant approchant le milliard d'euros, que ces communes soient rurales ou qu'il s'agisse des très grandes communes de notre capitale niçoise, du littoral ou du Moyen-Pays. Je veux que chacun ait à l'esprit ces chiffres : 10 000 dossiers d'aides financières apportées au territoire, pour un engagement financier d'un milliard d'euros pour la collectivité départementale. C'est l'expression de cette solidarité.

Cette solidarité se traduit à nouveau de façon concrète au travers des éléments de ce rapport, avec des petites subventions attribuées de façon dérogatoire au règlement départemental, avec une réévaluation de subventions mais surtout avec l'approbation de la signature de huit conventions qui marquent cette politique territoriale, avec la mise en œuvre des contrats de territoire urbains à l'horizon 2026. Ce sont ainsi quatre contrats au profit des intercommunalités : la Métropole Nice Côte d'Azur, la Communauté d'agglomération de Grasse, la Communauté d'agglomération de Cannes et des Pays de Lérins, la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis, sachant que nous avons déjà délibéré avant le début de l'été au profit de la Communauté d'agglomération de la Riviera Française.

Nous concluons donc aujourd'hui notre politique de contractualisation territoriale, avec quatre conventions au profit des EPCI et quatre conventions au profit des villes-centres de ces EPCI, c'est-à-dire Nice, Antibes, Grasse et Cannes. Vous avez dans le rapport les détails de ces contrats qui ont fait l'objet de concertations poussées et de discussions. Nous avons tenu ensemble, il y a quelques mois, une réunion avec le président de la Métropole sur les sujets de contractualisation de ce territoire. Nous avons aussi rencontré les présidents de ces EPCI, c'est-à-dire Jérôme VIAUD, David LISNARD et Jean LEONETTI, sachant que nous avons aussi rencontré Christian ESTROSI ensemble, M. le Président.

Je veux souligner l'importance de ce rapport puisqu'il va engager, jusqu'à l'horizon 2026, près de 1,1 milliard d'euros de projets inscrits dans ces contrats, 88 opérations, et 144 M€ d'aides départementales. C'est un puissant effet levier pour l'investissement local. Cela va donner de la visibilité et aider à la planification pour ces investissements locaux qui vont se répartir, de façon équitable, en fonction des populations, sur tout le territoire départemental. Le contrat le plus important est au profit de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Ville de Nice, je veux le souligner, pour un montant de 85 M€ d'aides. C'est le signe de la gestion départementale équitable, équilibrée et juste, en fonction de l'intérêt général de nos territoires.

M. le Président.- Je vous remercie.

M. PRADAL.

M. PRADAL.- Merci M. le Président de me donner la parole et ainsi l'occasion d'intervenir sur cette délibération importante de notre assemblée plénière qui, effectivement, vise à la contractualisation pour les relations avec les intercommunalités et leurs communes, conduisant ainsi à la production d'un document récapitulatif de l'ensemble des participations financières. Notre groupe salue cette décision que nous voterons avec joie, en vous remerciant pour tout le travail accompli par les services du Conseil départemental mais aussi par l'ensemble des intercommunalités et des communes concernées. Ce dispositif nous paraît en effet de nature à apporter de la clarté et de la transparence pour l'action de notre assemblée départementale mais également à simplifier et moderniser son cadre d'intervention.

Je souhaite aussi vous remercier pour l'ampleur du soutien financier apporté à l'ensemble des intercommunalités, leurs communes centres, dont la Ville de Nice au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur. Nous sommes très sensibles à cette organisation que vous proposez parce qu'elle

permet à nos yeux de créer un cadre portant des engagements réciproques et mettant fin peut-être aux sentiments ou à la constatation du fait que certains engagements avaient été insuffisamment accomplis. Aujourd'hui, ce contrat, en listant les opérations et les taux d'intervention, crée un cadre parfaitement clair où chacun saura très exactement ce qu'il doit faire et à quoi s'attendre, ce qui nous paraît être une évolution très intéressante. Je voulais vous en remercier.

Pour la Métropole Nice Côte d'Azur, entité que je connais le moins mal, ce sont près de 86 M€, soit un montant très significatif pour cet engagement contractuel. Sans trop revenir sur le passé, cela permet aussi d'acter, sous votre présidence, des relations entre le Conseil départemental, la Ville de Nice et la Métropole qui visent à être nettes, de façon à affirmer très fermement le soutien aux projets d'investissement et de vieilles histoires, que je ne ferai qu'évoquer, comme la baisse de la subvention à l'Opéra de Nice ou le désengagement sur le soutien du ticket transport à 1 € qui ont pu constituer des incompréhensions.

Par ailleurs, la rédaction de ce contrat suscite à notre niveau trois questions, sur lesquelles je vous serais obligé d'apporter des réponses en séance. Tout d'abord, il est indiqué très clairement que ce contrat stipule que l'aide départementale peut atteindre un montant maximum, c'est-à-dire les 86 M€ cités. Le diable pouvant parfois se cacher dans les détails, en indiquant qu'il s'agit d'un montant maximum, si tout est accompli correctement du côté du cocontractant qui est la Métropole Nice Côte d'Azur, pouvons-nous attendre ce montant de 86 M€ et ne sera-t-il pas revu à la baisse ? C'est un point sur lequel je n'ai pas de doute mais la clarification viendrait me rassurer en séance, et je vous en remercierais beaucoup.

Deuxièmement, nous avons noté une forme, non pas de contradiction mais en tous cas un point sur lequel je souhaiterais avoir votre éclairage. La disposition contractuelle est très claire lorsque vous indiquez que la liste des projets est fixée, de même que leurs taux de subventionnement. En revanche, vous mentionnez aussi l'existence d'une clause de revoyure. Et c'est sur l'interprétation de cette clause de revoyure que je souhaiterais que vous apportiez un éclaircissement. Cette clause permettra-t-elle de modifier des projets tout en restant dans l'enveloppe globale, contractuellement définie ?

Enfin, nous avons noté que très majoritairement, les soutiens apportés à la Métropole de Nice Côte d'Azur sont au taux de 10 %, ce qui dénote peut-être que la volonté d'équité manifestée par ce soutien fort à la Métropole Nice Côte d'Azur fait état de projets nombreux et que vous avez souhaité en soutenir le plus grand nombre possible. Nous nous en réjouissons. Nous avons aussi constaté que d'autres engagements avaient déjà été votés. Ce contrat stipulant pour l'avenir ces engagements seront à mes yeux maintenus. Je n'ose vous demander la confirmation que le Conseil départemental tiendra ses engagements précédemment adoptés. Ce serait inconvenant de ma part. Je rappelle qu'ils portent sur un certain nombre de projets dont la réalisation de l'hôtel des polices sur l'emplacement de l'ancien hôpital Saint-Roch, qui sera un véritable outil au service de l'amélioration de la sécurité et de l'image de la sécurité, sur la ville de Nice mais également sur l'ensemble du département.

Pour terminer, nous avons noté avec intérêt les dispositions de l'article 10 de la convention qui fixe très précisément les modalités d'intervention du Département à l'occasion des coupures de rubans, pour employer une expression un peu triviale. J'ai bien-sûr, en coordination avec les services de la Métropole, rappelé l'obligation de citer le président du Conseil départemental en tant que puissance invitante dans les invitations, ainsi que la reproduction du logo du Conseil départemental dans les conditions de taille, mettant en avant l'importance de cette relation, sans que j'aie noté de proportionnalité nécessaire entre la taille des logos et le montant des subventions.

Merci enfin pour cette déclaration d'amour que vous effectuez à l'égard du bloc communal, des communes, des intercommunalités et de la Métropole. Comme vous le savez, la sagesse populaire nous le rappelle, il n'y a pas d'amour il n'y a que des preuves d'amour. Nous serons à vos côtés et vigilants sur le fait que cet engagement contractuel soit écrit dans les budgets puis exécuté. C'est l'engagement que nous voulons tenir avec vous et qui nous conduit à voter avec joie, et en vous remerciant, cette délibération.

M. le Président.- Je vous remercie pour ces éléments qui montrent la confiance et en même temps l'engagement que vous portez à cette contractualisation et ces contrats à horizon 2026, cet engagement du Département qui veut aller vers de la clarté, de la transparence et de la modernité, vers cet équilibre et cette vision de l'équilibre budgétaire, à la fois pour le Département mais aussi pour la Métropole Nice Côte d'Azur, pour les autres communautés d'agglomération et pour les grandes villes du département.

Bien évidemment, la parole du Département ne sera pas remise en cause. Quant à la clause de revoyure, elle permet des réajustements à mi-parcours puisque les projets sont sujets à évoluer. Prévoir à l'horizon 2026 est un temps à la fois court et long et des réaménagements peuvent intervenir en fonction de certains évènements ou de l'évolution de certaines innovations. Nous irons bien évidemment sur une enveloppe constante pour la réaffectation et la réalisation de ces projets. Concernant le commissariat de police et les engagements actuels, je demande aux services de le vérifier mais il me semble que cet hôtel de police avait été décidé et voté, et qu'il avait été réintégré dans le contrat. Nous le vérifierons, et si tel n'est pas le cas, nous respecterons naturellement ce qui a été voté.

Je précise enfin que cette projection a été construite sur la base de ce qui avait été accordé, sur la période précédente, aux différentes agglomérations et aux différentes villes. C'était un cadre moins formel et moins défini qui a pu laisser imaginer que le Département n'allait aider ni la Ville ni la Métropole mais, de mon point de vue, ce n'était pas le cas.

M. CIOTTI.

M. CIOTTI.- En réponse à ce que vient d'indiquer M. PRADAL, qui n'appelle pas de réponse, de remarque particulière ou de correction de ma part, je précise simplement que naturellement, la clause de revoyure est une clause habituelle et classique dans tous les contrats de quelque nature qu'ils soient, en matière territoriale, pour permettre une adaptation en fonction de l'évolution des projets. Certains se font, d'autres ne se font pas et il faut pouvoir les revoir. Cela

conduit aussi à développer une enveloppe maximale qui peut également avoir vocation à bouger. L'important reste le taux d'exécution, c'est-à-dire que nous ne fassions pas comme l'Etat ou d'autres collectivités qui affichent des montants mirobolants, notamment sur les contrats de plans Etat – Régions avec, au final, des taux d'exécution totalement dérisoires.

Par ailleurs, il faut dire que les relations entre le Conseil départemental et la Métropole sont aussi, au-delà de cet engagement volontaire de notre collectivité et décidé par l'assemblée délibérante, régies par les termes des transferts de compétences voulus par la loi qui a créé la Métropole Nice Côte d'Azur. Je rappellerai que chaque année – c'est quelquefois oublié, notamment dans l'expression de la revendication des investissements – que le Département des Alpes-Maritimes apporte 60,4 M€ à la Métropole Nice Côte d'Azur, notamment au service du financement des routes. C'est une enveloppe qui avait été négociée à l'époque et qui, pour couvrir les investissements, s'élève à près de 30 M€. Je pense que tous les maires de la métropole ne sont peut-être pas bien informés de cette enveloppe très importante de près de 61 M€ versée chaque année, dans le cadre du transfert des compétences, effectué du Département vers la Métropole.

Au-delà de ce cadre inscrit dans les équilibres inhérents au transfert de compétences, j'ai cru comprendre, mais j'ai peut-être mal interprété, que ce contrat pourrait apparaître comme un point de départ d'une relation qui était auparavant totalement inexistante ou trop légère dans un cadre financier. Je veux quand même rappeler que sous ma présidence, les montants qui ont été apportés à la Ville de Nice se sont élevés à plusieurs dizaines de millions d'euros et n'ont jamais fait défaut en quelque manière que ce soit, pour autant qu'on nous ait demandé des aides. Ce n'est pas systématiquement le cas et c'est peut-être lié au dernier point que vous avez évoqué. Pour rappel, je citerai quelques opérations : 50 M€ sur la réalisation de la ligne 2 du tramway ; 20 M€ sur le stade ; 3,5 M€ sur la prolongation de la ligne 1 ; 3 M€ sur la Coulée Verte. Vous le savez, mais je tiens à le préciser pour ceux qui l'ignoraient : le Département a été là hier, aujourd'hui et demain, au service de l'intérêt général, et sans autres considérations. Je vous remercie.

M. PRADAL.- Pour dissiper un malentendu, je crois avoir dit que ce dispositif contractuel apportait de la clarté et de la transparence, ce qui ne veut pas dire qu'il marquait le fait que c'était la première fois que le Conseil départemental soutenait la Ville de Nice ou la Métropole. Ce n'est pas du tout le cas, nous le savons tous ici et, à ce niveau-là, il n'y a pas de doute. Mais ce cadre contractuel est intéressant pour cela justement, en listant ces opérations, et je me permets d'y revenir.

Quant au sujet de la CLECT, qui a été conduite aussi sous la présidence d'un magistrat de la Chambre régionale des comptes et qui n'a pas été exclusivement une négociation entre les deux collectivités, elle s'est opérée avec également un transfert de patrimoine et des charges d'entretien. Et effectivement, le montant transféré par le Conseil départemental a connu une baisse puisqu'indexé pendant longtemps sur l'évolution de la DGF. Avec ce que la DGF a subi sous la présidence de M. HOLLANDE, effectivement, le Conseil départemental a vu ce qui était transféré à la Métropole Nice Côte d'Azur diminuer. Tant mieux pour le budget du

Département, et le conseiller départemental que je suis s'en réjouit. Tant pis pour la Métropole, et le Président délégué de la Métropole se devait de le signaler.

M. le Président.- Je vous remercie de ces éléments. Pour la représentation et les opérations protocolaires, je suis bien évidemment demandeur d'un respect du protocole établi sous l'autorité de l'Etat et de M. le Préfet dans chacune de nos manifestations. Je vous indique toute ma volonté de ne pas avoir des écussons ou emblèmes à la proportion de l'aide qui est apportée. Chacun d'entre nous reste un partenaire plein et entier, dès lors que nous sommes engagés sur une opération. Nous n'allons pas engager le débat mais cela n'a pas toujours été le cas. Sur le gel de certaines dotations, des mécanismes ont pu baisser ou fixer la dotation mais en aucun cas le Département ne pratique, comme l'Etat le fait, avec des transferts de compétences qu'il peut donner aux communes, intercommunalités ou départements, et avec une compensation financière qui disparaît au bout de trois ans. Nous ne suivons pas ce schéma. Le Département continue d'être fidèle à cette CLECT et à ces transferts de compétences qu'a évoqués Eric CIOTTI.

Je me réjouis en tous cas des déclarations des uns et des autres pour construire, au bénéfice des Maralpains, les ouvrages qui seront édifiés dans chacune des communautés d'agglomération et des grandes villes du département, avec cette dynamique que le Département souhaite apporter.

Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

9. TOURISME - SOUTIEN AU COMITE REGIONAL DU TOURISME COTE D'AZUR FRANCE

M. LISNARD.- Cette délibération concerne le premier secteur économique et social de notre département, c'est-à-dire le tourisme, qui est le premier pourvoyeur d'emploi, de création de richesse et de valeur mais pourvoyeur aussi d'une certaine identité de la Côte d'Azur, qui est fière de ses racines et ouverte sur le monde.

Vous avez parfaitement et sereinement exprimé, M. le Président, dans votre propos liminaire, l'enjeu et le contexte dans lequel nous délibérons aujourd'hui puisqu'il s'agit pour le Département, avec cette action proposée par ce texte, de compenser le désengagement brutal, inattendu et incohérent de la Région Sud PACA du CRT Côte d'Azur France, avec même la volonté affichée de suppression du CRT Côte d'Azur France, tel que cela nous a été exprimé encore il y a quelques jours, au mépris malheureusement de l'intérêt général, l'intérêt général social, économique et identitaire de la filière du tourisme azuréen. Au mépris également des élus, qu'ils soient communaux ou départementaux, et qui l'ont appris au détour d'une délibération lors de la première séance du Conseil régional postérieure à l'élection. Au mépris aussi des engagements passés, pris par ceux qui ont porté cette délibération. Au mépris des salariés du CRT qui, eux aussi, l'ont appris via la presse et qui sont aujourd'hui dans une situation de tension compréhensible au vu de l'incertitude qu'ils subissent. Au mépris des professionnels azuréens du tourisme qui sortent de longs mois de difficultés et qui, s'agissant du secteur du tourisme d'affaires, sont encore dans une situation tendue. Au mépris d'une organisation qui a fait la preuve de son efficacité et de sa réactivité, ainsi que de sa rigueur financière. Au mépris de la vérité et de l'éthique, dans les tentatives de justification de cette

décision, telles qu'elles ont été formulées a posteriori par l'exécutif régional, jusqu'à porter atteinte à l'honneur et à la considération de certains d'entre nous.

Je salue donc évidemment l'engagement immédiat du Département des Alpes-Maritimes qui, une fois de plus, par votre intermédiaire M. le Président et par celui d'Eric CIOTTI, a proposé d'assurer la continuité de nos actions en se substituant à la Région sur le plan financier pour que nous puissions continuer de travailler en faveur du développement touristique harmonieux des Alpes-Maritimes et de la Côte d'Azur en général et ainsi, pour pouvoir effectuer nos actions sur l'exercice 2021 et assumer les actions de relance engagées pour 2022.

Mes chers collègues, je pense que nous pouvons unanimement ici nous réjouir que le Département n'abandonne pas la Côte d'Azur, le tourisme sur la Côte d'Azur et cette grande ambition portée depuis des décennies au sein de notre territoire fait de montagnes, de campagnes et de mer, ainsi que les salariés et les chefs d'entreprise du secteur du tourisme grâce à l'engagement qui est proposé au vote aujourd'hui.

M. le Président.- Je vous remercie pour la présentation de ce rapport que vous avez fait là-aussi avec sérénité. Je vous en remercie, en regrettant que les choses se soient passées comme ça, avec des mots forts et appuyés mais sans violence, la situation étant ce qu'elle est.

M. MARTIN.

M. MARTIN.- M. le Président, mes chers collègues, en cette période difficile, plus que jamais, les professionnels du tourisme azuréen ont besoin de soutien. C'est évident. Dès les premiers jours de la crise sanitaire, Région, Département, Métropole et Communes se sont tous mobilisés, protégeant au mieux nos concitoyens. A Nice, avec la Métropole Nice Côte d'Azur, nous avons immédiatement amorcé des plans de relance indispensables à la préservation de l'économie et à la sauvegarde de l'emploi. De nombreuses aides financières, des fonds d'urgence ainsi que d'importants moyens humains et matériels ont été mis en place pour affronter cette crise.

Dans ce contexte de solidarité, je trouve qu'il est quand même malhonnête de dire que la Région nous abandonne. Il suffit juste, pour mémoire, de regarder le budget consacré par le Conseil régional à notre Département pour s'en rendre compte. Pour mémoire, avec l'ancienne majorité socialiste, environ 90 M€ étaient accordés par an à notre Département. Depuis l'arrivée de M. MUSELIER et de M. ESTROSI à la tête de la Région, nous sommes à 300 M€ environ en moyenne accordés par an aux Alpes-Maritimes. Et nous n'allons pas parler du fonds régional d'aménagement du territoire, mis en place en 2015, ni de l'aide exceptionnelle de 50 M€ apportée par la Région suite à la tempête Alex.

Le Conseil régional n'a jamais souhaité supprimer le CRT Côte d'Azur France. C'est sur les recommandations de la Chambre régionale des comptes, pour améliorer l'efficacité de son action et la gestion des deniers publics, que le Conseil régional a décidé de se retirer du CRT Côte d'Azur France, pour concentrer sa force sur le CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur. Je trouve qu'il est normal, pour les élus de la République, de respecter les conseils des juridictions

administratives et financières. Je n'ai pas besoin de rappeler, tout comme le dit le Président de la commission des finances, que c'est de l'argent du contribuable que nous gérons.

De plus, pas un euro ne manquera à notre Département. En effet, le montant dédié à destination du CRT Côte d'Azur France par le Conseil régional – 700 000 € – reste inchangé et sera géré par le CRT Provence Alpes Côte d'Azur. C'est le Conseil régional Sud qui s'occupe de son CRT, comme toutes les régions de France, et il est normal que le Conseil départemental s'occupe du CRT Côte d'Azur. C'est une agence départementale de tourisme, dirigée par un conseiller départemental, financée majoritairement par le Département (2,6 M€) et compétente sur le département. Ce CRT n'a rien de régional.

M. LISNARD, vous avez joué la surprise. Mais c'est en 2018 que la Région a lancé cette procédure administrative de simplification en décidant d'étendre la compétence du CRT PACA aux Alpes-Maritimes. Alors bien-sûr, en profitant habilement de la situation, vous avez décidé de créer une polémique et de mener le combat sur le terrain politique, alors qu'il s'agissait d'une simple décision administrative, attendue et logique. Par ailleurs, M. LISNARD, vous ne ratez jamais une occasion de dénoncer la technocratie, l'illisibilité de l'action publique et les lourdeurs administratives. Vous avez là entièrement raison et c'est dans cette logique de clarification et de simplification que vous portez que nous pourrions savoir qui fait quoi. Cette décision administrative de la Région va simplifier la situation. Un comité régional doit être géré par une région, et un comité départemental par un département.

C'est pour cela que nous allons voter cette délibération. Ce soutien sera bénéfique pour le secteur du tourisme qui aura donc plus de moyens, l'engagement de la Région restant identique, au travers du CRT Provence Alpes Côte d'Azur.

M. le Président.- Merci M. MARTIN.

M. LISNARD.

M. LISNARD.- M. MARTIN, chers collègues, j'en appelle à votre conscience quand j'entends le papier qu'on vous fait lire aujourd'hui, totalement contraire à la réalité factuelle. Vous évoquez une décision administrative mais, avez-vous entendu les justifications du Président Renaud MUSELIER ? Avez-vous entendu les accusations portées sur l'utilisation du CRT ? Cela ne vous interpelle pas ? Cela ne vous trouble pas ? Vous êtes bien avec vous-même lorsque vous lisez un tel papier ? Je vais vous rétablir les faits, si vous me le permettez.

Vous parlez d'une malhonnêteté de dire que la Région nous abandonne. C'est factuel. La Région se retire. Mais comme le retrait n'est pas possible en droit, au regard des statuts du CRT et de la loi, la Région demande la suppression du CRT Côte d'Azur. Vous le dites d'ailleurs à la fin de votre intervention. Là aussi, je vous invite à faire preuve d'honnêteté. Je rappelle que sur la forme, il n'y a toujours pas eu un seul contact de la Région avec aucun d'entre nous sur ce dossier. Aucun. C'est un mépris total des salariés, sans même parler des élus ou des professionnels locaux.

Après avoir dit que la Région n'a jamais souhaité supprimer le CRT, vous dites que c'est une clarification administrative. C'est en fait une complexification. Je l'ai déjà exprimé mais je vais me répéter. Mais ne dites pas tout et son contraire dans la même adresse. Vous dites qu'il s'agit de préconisations de la Chambre régionale des comptes. D'abord, je constate votre appel au respect scrupuleux des considérations de la Chambre régionale des comptes, et je ne doute pas que vous appliquerez également scrupuleusement tous les rapports de la Chambre régionale des comptes relatifs à certaines entités qui vous concernent. Je connais les rapports de la Chambre régionale des comptes. Ils nous éclairent dans l'analyse des faits mais nous avons notre souveraineté et notre responsabilité d'élus. Nous ne sommes pas les supplétifs de la Chambre régionale des comptes, ni d'une quelconque institution. Nous sommes les représentants des citoyens et c'est tels quels que nous assumons nos responsabilités. C'est en tous cas ainsi que je conçois mon engagement.

De plus, je suis allé lire de rapport de la Chambre régionale des comptes que vous évoquez et qui n'est pas du tout la version que vous en donnez. Prenez la peine de le lire mes chers collègues et prenez la peine de rappeler à ceux qui vous font lire ces papiers ce que dit le rapport de la Chambre régionale des comptes. Le rapport de la Chambre régionale des comptes dit la chose suivante : il estime que la fusion des deux CRT peut être une hypothèse. Renaud MUSELIER avait répondu en 2018 : *« Il n'est pas certain qu'en termes d'économie des moyens et de clarification des rôles, une telle hypothèse présente une réelle plus-value. »* Et il avait raison, en 2018. Il y a eu un rapprochement des structures, nous avons mis à disposition les actions pionnières réalisées par le CRT Côte d'Azur France, à la fois sur l'Observatoire, sur les marques territoriales, sur les conditions de co-branding avec les professionnels locaux, et nous avons travaillé avec le CRT PACA dans cet esprit.

La Chambre régionale des comptes va un peu plus loin. Elle épingle la gestion du CRT PACA, dont on voudrait faire aujourd'hui le seul dépositaire de l'argent des contribuables, dont nous sommes des défenseurs. Elle dit la chose suivante, et je précise qu'elle ne parle pas du CRT Côte d'Azur France mais du CRT Sud PACA : *« Le CRT PACA mène un train de vie confortable avec notamment une progression des salaires très au-dessus de celle de la convention collective applicable pour la moitié du personnel. La Chambre observe que l'association dispose là d'un gisement potentiel d'économie. »* Alors que le CRT Côte d'Azur France a été loué pour la sobriété des moyens engagés et pour l'optimisation des moyens engagés, que nous avons réduit depuis dix ans la masse salariale et que nous avons un des meilleurs ratios de France entre les crédits versés et les crédits d'investissement et opérationnels, on voudrait nous aligner sur la structure qui, elle, est épinglée par la Chambre régionale des comptes ! Suivez les recommandations de la Chambre régionale des comptes et fusionnez au sein du CRT Côte d'Azur France, nous pourrions nous occuper de Marseille. Je pense que ce serait une mauvaise chose, car notre région a deux villes centres et deux identités fortes. C'est pour cela que nous avons un acronyme et que nous n'avons jamais trouvé un nom qui fédère les deux territoires.

Vous nous reprochez aussi de feindre la découverte de cette approche, dont vous faites une approche administrative, en disant que depuis 2017 ou 2018, avec le rapport de la Chambre

régionale des comptes, nous savions qu'il y avait cette échéance. Je viens de vous démontrer que la Chambre régionale des comptes ne disait pas ce que vous lui prêtiez. Je vais vous donner une autre référence, celle de Renaud MUSELIER lui-même, qui nous a adressé un courrier en date du 26 mars 2018, c'est-à-dire postérieur au rapport de la Chambre régionale des comptes, dans lequel il m'écrit, en ma qualité de Président du CRT Côte d'Azur France, la chose suivante : « *Je vous assure que l'existence et la place du CRT Côte d'Azur France se voient ainsi confortées et que le travail partenarial entre les deux structures nous permet de poursuivre efficacement la promotion de la marque et de la destination Côte d'Azur France à travers le CRT Côte d'Azur France* ». Voilà la réalité.

Je rappelle aussi que le 10 juin, nous avons eu l'assemblée générale du CRT Côte d'Azur France avec le représentant de la Région. Nous étions à quelques jours des échéances régionales. A cette occasion, l'action du CRT Côte d'Azur France a été saluée et le budget du CRT Côte d'Azur France a été voté à l'unanimité, y compris par les représentants de la Région avec, dans ce budget, la subvention régionale. Le plan d'action sur 2021 et 2022 a été voté à l'unanimité, y compris par le représentant du Conseil régional.

Vous estimez enfin qu'il s'agit d'une décision administrative. J'ai regardé et écouté avec effarement les travaux de la séance du Conseil régional. Si un président du Conseil régional communiste, front national, ou que sais-je encore, avait justifié sa tentative de suppression d'une structure dont tout le monde reconnaît l'utilité depuis 80 ans, par le fait qu'il estime que le président provisoire – rassurez-vous, seulement provisoire – du CRT Côte d'Azur France, ne l'avait pas assez soutenu à l'élection, imaginez-vous la dérive, la déliquescence civique que cela représente ? Tout le monde, à juste titre, aurait crié au clientélisme. Il faudrait donner les gages d'un soutien extraverti à une élection pour prétendre à une subvention pour une entité qui, évidemment, dépasse nos personnes... En cela aussi, j'en appelle à votre conscience.

Les termes de Renaud MUSELIER sont les suivants, je vous en fais une lecture-explication-interprétation : « *Je ne punirai jamais les concitoyens. Par contre (donc on va voir qu'il punit), ceux qui, dans le cadre de leur vie politique, ont fait des choses qui me paraissent tout à fait anormales (je pense qu'il désigne quelques-uns d'entre nous ici) en fonction de leur engagement politique et en fonction moi, de ma colonne vertébrale qui a toujours été la même, (bonne nouvelle), ceux-là, effectivement, on se retrouvera systématiquement, plénière après plénière.* » Voilà les propos qui ont été tenus. Qu'est-ce que l'anormalité pour M. MUSELIER ? Qu'est-ce qui conditionne l'attribution de subventions ? Qu'ici, dans les Alpes-Maritimes, nous n'ayons pas été unanimes, comme nous l'avions été à deux reprises, y compris sous Michel VAUZELLE, avec Christian ESTROSI, avec Eric CIOTTI, pour défendre la pertinence de l'existence du CRT Côte d'Azur France, au sein duquel je ne fais que passer en tant que Président, je le rappelle. Les arguments qui valaient à l'époque prévalent encore.

J'ai fait une présentation la plus sobre possible. Vous jugez utile, vous, de polémiquer. Sachez que je ne souhaite absolument pas la polémique. Je souhaite que nous sortions par le haut de cette histoire et surtout que nous n'abandonnions jamais les professionnels locaux du tourisme qui ont besoin d'une structure de proximité.

Enfin, vous avez raison de rappeler mon combat ancien contre la bureaucratie. Je suis contre la bureaucratie d'Etat comme contre la bureaucratie régionale. A titre personnel, je trouve que les schématisations excessives, les SRADDET, et autres plans que l'on nous oppose tout le temps, nous alourdissent dans nos travaux. Vous dites qu'il n'a jamais été question de supprimer le CRT Côte d'Azur, pour en fait nous dire que si, vous voulez le supprimer – enfin, la Région, mais je vous associe compte tenu de votre propos – et qu'il reviendra au Département de créer autre chose. En d'autres termes, vous proposez finalement le même nombre de structures. Cependant, chose que vous ne savez peut-être pas, un CRT peut contracter avec l'Etat, notamment sur les contrats de destination et d'autres opérations, y compris à l'international. C'est en cela que l'entité CRT a une opérationnalité beaucoup plus souple qui lui permet parfois de transcender des clivages ou des frontières administratives. Saint-Tropez fait partie de la Côte d'Azur et aime travailler avec nous. C'est très pragmatique. Là où nous avons une structure privée - publique, associant les professionnels, les offices du tourisme, de grandes marques touristiques, avec un financement où aujourd'hui nous obtenons du privé plus de la moitié de nos ressources, un travail énorme a été fait par les équipes pour cela, vous voudriez que nous soyons sur un schéma vertical, digne du centralisme démocratique qui nous rappelle les années 70 plus à l'est de l'Europe.

Pour moi M. MARTIN, je suis désolé, je vous connais peu, j'ai du respect pour ce que vous faites mais, que vous puissiez véhiculer ainsi de telles contre-vérités, pour des raisons purement politiciennes qui traduisent en fait une dérive clientéliste, c'est pour moi inacceptable.

M. le Président.- Merci M. LISNARD.

M. CIOTTI.

M. CIOTTI.- Je suis à mon tour un peu étonné de la tonalité du propos de M. MARTIN par rapport à la sobriété de la présentation du rapport faite par M. LISNARD. C'est tout le problème, lorsque les textes sont écrits par d'autres, et ailleurs. Nous l'avons déjà vu tout à l'heure. Sur le fond, je voudrais dire combien ce débat est préoccupant et choquant pour l'avenir de notre territoire. Nous étions dans une spécificité particulière, puisque le CRT, et c'était alors une association, avait été créé en 1942. Quelles que soient les évolutions législatives, jusqu'à la loi de 1987 relative à l'organisation régionale du tourisme, il a toujours été pérennisé. Il est donc vrai que nous avons cette spécificité. Mais moi M. MARTIN, je suis fier de cette spécificité. Cette spécificité est celle de la Côte d'Azur. Nous ne sommes pas n'importe quel territoire touristique. Nous ne sommes pas un territoire banal. Notre territoire est le phare du tourisme national, voire international. La Côte d'Azur est une marque, et je remercie David LISNARD de l'avoir valorisée. Ce n'est pas un point géographique que l'on retrouve sur tous les continents. C'est une marque, une histoire, une culture, une identité. Cela représente 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour les Alpes-Maritimes et 110 000 emplois. C'est cela le poids du tourisme dans les Alpes-Maritimes. Nous sommes la deuxième destination touristique après Paris, une des premières destinations touristiques au monde.

Quels que soient les gouvernements et les pouvoirs en place, c'est cela qui avait légitimé le fait que nous ayons un outil de promotion spécifique. Et c'est cela qui est remis en cause, c'est la

Côte d'Azur, ses professionnels, la place du tourisme et de l'économie touristique, pour des considérations que j'ai du mal à qualifier tellement elles sont méprisables, basement et médiocrement politiciennes. Elles sont d'ailleurs revendiquées par ceux qui ont signé le crime. Ce n'est pas nous qui le disons, c'était dans *Nice Matin*. Ceux qui ont fait ça ont revendiqué cet acte. Ils l'ont revendiqué pour des raisons politiques, à la tribune d'une assemblée délibérante, d'une façon d'ailleurs extraordinairement choquante. Depuis quand l'argent public est-il affecté en fonction des votes des uns ou des autres ? Cela n'a pas sa place dans une démocratie.

Nous avons la responsabilité d'accompagner et d'aider une économie touristique qui est vitale pour notre territoire. Il y a eu ces débats à Marseille, à plusieurs reprises, et quelles que soient les majorités, mais toujours avec des exécutifs phocéens, qu'ils soient de gauche ou de droite. Il y a toujours eu cette tentative récurrente de s'opposer à ce que le législateur avait voulu en nous donnant cette place si spécifique mais si légitime. Il y en a eu quelques fois, sous Jean-Claude GAUDIN, et beaucoup sous Michel VAUZELLE. Cela avait légitimé une mobilisation générale. Je vous invite M. MARTIN à regarder les images de la conférence de presse que j'avais tenue avec M. ESTROSI. C'était à la Villa Masséna. Nous nous étions opposés avec force à la volonté de Michel VAUZELLE de supprimer le CRT Côte d'Azur, avec des arguments qui sont d'une extraordinaire modernité et qui n'ont pas vieilli dix ans plus tard. Christian ESTROSI rappelait fort logiquement combien le tourisme de la Côte d'Azur devait être défendu. Tous les professionnels étaient unanimes, comme ils le sont aujourd'hui en étant choqués.

Il y a l'intérêt général, et il ne faut jamais le confondre avec la politique, surtout quand elle est politicienne. Nous sommes en charge de responsabilités, de territoires, de populations. Nous devons les servir et non s'en servir pour de basses raisons. C'est la réalité et c'est ce qui est en cause. Cette affaire est économiquement injustifiable, moralement insupportable et politiquement totalement scandaleuse. Je le dis aujourd'hui. Ce qui est en cause, ce ne sont pas nos différends ou les attitudes des uns ou des autres. C'est l'intérêt général et le soutien à un secteur qui est stratégique pour les Alpes-Maritimes.

M. le Président.- Je vous remercie M. CIOTTI.

M. SEGURA.

M. SEGURA.- Vous amenez le débat sur le terrain politique. J'ai beaucoup de respect pour la gestion du CRT de David LISNARD, et personne ne conteste la nécessité d'avoir cette force dans les Alpes-Maritimes. Ici-même, en tant que conseillers départementaux, je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il faille véritablement avoir ce CRT ici et cette force du CRT. Je rappelle d'ailleurs que le Conseil régional a octroyé des subventions récemment au CRT. La question n'est pas de savoir si on veut la dissolution du CRT des Alpes-Maritimes. C'est simplement une question de chef-lieu : un CRT régional, un CRT départemental, le Département va financer le CRT départemental et pour le régional, ce sera la Région.

Mais pour autant, vous arrivez sur le terrain politique et il faut à un moment donné arrêter de se cacher derrière son petit doigt. Par qui la Région a-t-elle été sauvée ? La Région a été sauvée

par Christian ESTROSI et non par vous, ça c'est sûr. Et aujourd'hui, vous venez vous plaindre ? Elle a été sauvée par Christian ESTROSI et Renaud MUSELIER. Peut-être auriez-vous préféré quelqu'un d'autre ? M. MARIANI peut-être, au sein même de ce Conseil régional, dans cette solidarité ? C'est vous qui arrivez sur ce terrain politique. Je suis d'accord avec vous sur la nécessité de conserver le CRT et vous ne prendrez pas sur un autre point. Vous qui êtes des professionnels de la politique, qui avez le sens des mots, ne venez pas me dire aujourd'hui que vous ne comprenez pas ce qui arrive. C'est se moquer de la tête de tout le monde. Il est trop facile d'accuser des hommes et des femmes qui se sont battus pour la Région et de dire aujourd'hui que tout ce qui arrive, c'est la faute des uns et non la nôtre. Avec tout le respect que j'ai pour M. LISNARD et pour tout le travail qu'il fait au sein du CRT, je le dis et je le répète.

M. le Président.- Je ne pense pas que ce soit le sujet, je n'ai pas entendu cela dans les propos de M. LISNARD ou dans ceux de M. CIOTTI. Vous dites que vous êtes d'accord sur le CRT. Si un CRT existe, il doit être financé par la Région. Le désengagement de la Région est donc quelque chose de dommageable, que nous pouvons regretter. Cela été dit par M. LISNARD et par M. CIOTTI. Cet organisme existe depuis 1942. Nous nous sommes tous toujours battus et élevés contre sa disparition. Vous dites vous-même qu'il faut le conserver. Le CRT est le Comité régional du Tourisme. Le Tourisme est une des compétences de la Région et la Région se doit de nous aider.

Le désengagement du CRT est brutal car sans concertation ni prévenance, en s'appuyant sur la Chambre régionale des comptes, alors que nous avons la même chose dans le Département : depuis des années, le Département reçoit des avis de la Chambre régionale des comptes pour nous dire qu'il faut arrêter de financer les communes et que nous n'en avons pas le droit. Mais chaque fois, nous continuons de le faire puisque nous savons que c'est un soutien indispensable. La Chambre régionale des comptes n'a pas à s'immiscer dans cette gestion. L'autorité de gouvernance et la libre autorité de la collectivité lui permettent de faire ses choix, comme nous le faisons aujourd'hui en finançant le CRT. Et je me battraï jusqu'au bout pour que le CRT reste le CRT. C'est un décret qui l'a institué. Sauvons au moins cette appellation qui lui donne une autonomie et une reconnaissance, ainsi qu'un statut au niveau national, pour défendre la spécificité de la Côte d'Azur.

Pour le reste, les déclarations politiques sont regrettables, elles sont relayées par *Nice Matin*, et vous avez tout loisir de relire ces articles. Laissons ce débat et ce champ ailleurs. Lorsque M. MARTIN nous dit que la Région finance beaucoup de choses sur le département des Alpes-Maritimes, c'est vrai, bien évidemment. On en finance plus qu'auparavant, depuis que la Région a été reprise par Christian ESTROSI. Ensuite, le débat va s'organiser, pour dire qui en prend plus que l'autre, etc. mais je ne veux pas rentrer dans cette opération et ce n'est d'ailleurs pas ce qui a été dit. Ce qui a été dit portait simplement sur le désengagement par la Région sur le financement du CRT. Sur ces trois dernières années, il y a eu une dégressivité jusqu'à sa suppression définitive. Je le regrette, comme David LISNARD et Eric CIOTTI. Nous avons tenu une conférence de presse sur le sujet pour dire que nous souhaitions qu'il y ait une marche arrière. La marche arrière est toujours possible. Je remercie en tous cas l'un et l'autre pour avoir milité pour l'existence du CRT, je prends acte de votre solidarité là-dessus, et merci d'avoir

confirmé le vote de ce rapport qui permet de donner à David LISNARD le moyen de poursuivre son action et son activité.

M. LISNARD.

M. LISNARD.- Je ne prendrai pas le temps de revenir sur ce qui a été dit, sur les déclarations. C'est une évidence, regardez les séances de la Région : il s'agissait de motivations de règlement de compte. Imaginons qu'un autre candidat ait remporté la Région et qu'il ait supprimé le CRT Côte d'Azur France, comme essaie de le faire la Région aujourd'hui. J'espère que vous auriez crié au scandale. Je vous invite à avoir le même élan aujourd'hui.

Il ne s'agit pas que d'un désengagement financier mais de la demande de suppression du CRT Côte d'Azur France. Or je pense qu'on administre mieux le tourisme de la Côte d'Azur depuis Nice que depuis Marseille. Et je pensais que c'était votre approche aussi. Ce qui nous est demandé, c'est de supprimer le CRT Côte d'Azur. Nous l'avons encore vu par un email de Mme Raphaëlle SIMEONI, directrice générale des services de la Région, qui, le 16 septembre dernier, a écrit : la Région demande le retrait du CRT Côte d'Azur France.

En revanche, je constate que vous êtes tous favorables au maintien du CRT Côte d'Azur France. Et je pense même que nous pourrions adopter ici une résolution en faveur du maintien du CRT Côte d'Azur France, à l'unanimité manifestement, c'est-à-dire le maintien de la dénomination et de la personne morale, qui produit des droits en matière d'intervention touristique pour le CRT Côte d'Azur France. Cela nous permettra de nous réconcilier et de sortir de cette inutile querelle.

M. le Président.- Je vous propose d'amender la délibération par cette proposition, c'est-à-dire de dire que nous votons tous à l'unanimité, non seulement l'aide financière mais en plus, la demande du maintien de l'appellation CRT et de la personne morale pour que le CRT puisse continuer à avoir cette légitimité, cette proximité avec la spécificité du département des Alpes-Maritimes et cette reconnaissance de la part des organismes nationaux et européens.

M. SEGURA.- Merci M. LISNARD de proposer cela. Vous voyez que vous êtes un fin politique sur les mots. Nous sommes tous d'accord, nous ne voulons pas la « mort » du CRT des Alpes-Maritimes et nous voterons naturellement cela, comme nous l'avons dit depuis tout à l'heure. Il est bien de rétablir les vérités.

M. le Président.- Je vous propose donc deux votes : le premier sur le rapport et le second sur la motion pour le maintien du CRT au niveau du Département des Alpes-Maritimes. Sur le premier vote, beaucoup d'élus n'y prendront pas part : M. LISNARD, Mme BORCHIO-FONTIMP, Mme MOREAU, Me BECK, M. CHAIX, M. CIOTTI et moi-même, du fait de notre appartenance au conseil d'administration du CRT.

M. PRADAL.- Nous parlons bien, sur proposition de David LISNARD, du maintien de la personne morale, n'est-ce pas ? C'est bien de cela dont il s'agit ?

M. le Président.- Nous parlons de la personne morale et du maintien du décret de 1942 qui continue à courir, pour instituer cette personne morale comme étant le CRT Nice Côte d'Azur France.

M. PRADAL.- J'en appelle à l'expertise des services, pour savoir s'il n'y a peut-être pas d'autres conséquences vis-à-vis du décret d'Etat, qui suppose aussi l'intervention du Conseil régional pour avis. Pour le maintien de la personne morale, notre groupe le votera bien volontiers. Mais s'il y a d'autres conséquences juridiques, cela mérite d'être expertisé.

M. le Président.- Je vous propose que nous votions le rapport n°9 et que nous demandions aux services de rédiger la motion pour que nous la votions en fin de séance.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI.- Je signale simplement que notre groupe votera volontiers la subvention au CRT. En revanche, je nous vois dans l'obligation, Mme GOURDON et moi-même, de rester en dehors de l'histoire opposant la Région et le Département, en nous abstenant sur la nouvelle délibération que vous nous proposez.

M. le Président.- C'est dommage. Ce n'est pas une délibération mais une motion.

M. PANCIATICI.- C'est une motion et je la comprends très bien, mais nous souhaitons rester en dehors de toute histoire politique.

M. le Président.- Je veux préciser que ce n'est pas une histoire politique. Il s'agit d'une décision économique-touristique pour le département des Alpes-Maritimes.

M. PANCIATICI.- Je le comprends très bien et c'est pour cela que nous voterons la subvention au CRT sans souci.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10. PROTOCOLE D'INTENTION RELATIF AU FINANCEMENT DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (LNPCA)

Mme BENASSAYAG.- Pour le Département des Alpes-Maritimes, la mise en place de lignes nouvelles représente un enjeu très important. Notre département se situe en effet à une extrémité du territoire français et nous pouvons penser qu'il n'a pas été favorisé en matière de transports ces dernières années. Suite à la décision ministérielle du 23 juin 2020, les opérations constitutives des phases 1 et 2 du projet de lignes nouvelles ont été confirmées. Je rappelle que les parties prenantes dans l'opération sont : la Région Provence Alpes Côte d'Azur, les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes, les Métropoles d'Aix Marseille Provence, Toulon Provence Méditerranée et Nice Côte d'Azur, les Communautés d'agglomération de Cannes Pays de Lérins et du Pays de Grasse. Un avenant vous sera proposé prochainement puisque la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis a donné son accord pour participer à cette opération.

La phase 1 s'étendra de 2023 à 2029. Elle couvrira, pour le département, la réalisation de la gare à quatre voies à quai, pour la gare de l'aéroport Nice Côte d'Azur pour les voies TER et TGV. Cela permettra d'apporter les services attendus par les utilisateurs du deuxième aéroport de France. Dans la phase 2, nous aurons la réalisation de la quatrième voie en gare de Cannes avec une configuration de deux voies à l'extérieur et de deux voies centrales ainsi qu'un quai central. A cela s'ajoute un plan de voie pour Nice ville, c'est-à-dire l'aménagement d'une communication entre les voies C et D, et d'une seconde voie de réception pour les TER de Breil. Nous aurons aussi la bifurcation de Cannes Grasse en faisant passer les voies de la ligne Marseille – Vintimille en tranchée couverte, avec également le doublement de la section de la ligne de Grasse entre la bifurcation et le Bosquet. Sera également créée la gare TER de Cannes marchandises avec quatre voies à quai de 220 mètres.

Nous sommes également très attentifs aux engagements de solidarité pour la réalisation des phases 3 et 4 puisqu'elles concerneront grandement notre département. Sur le plan financier, je précise que le Département participe à hauteur de 10,35 %. Les phases 1 et 2 sont estimées à 3,4 milliards d'euros et le projet total à 14,6 milliards d'euros.

Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

11. PLAN COLLEGE - HORIZON 2028

Mme ARINI.- Un nouveau plan Collège vous est proposé jusqu'à l'Horizon 2028, avec un budget ambitieux de 300 M€ en investissement. Il comprendra trois axes majeurs dont, en premier lieu, la création de quatre collèges sur la commune de Levens, sur les rives droite et gauche de la Plaine du Var et dans la vallée du Paillon. Ensuite, dans le cadre du GREEN Deal, le dernier collège Pailleron Les Campelières à Mougins sera reconstruit. Nous mettrons en œuvre de nombreuses rénovations énergétiques ainsi que des améliorations de l'air, des aménagements des cours de récréation et des travaux d'amélioration de l'acoustique. Il est également proposé la création de gymnases, la modernisation des internats et l'amélioration des services de restauration. Enfin nous poursuivrons nos projets qui s'inscrivent dans le SMART Deal par l'adaptation des équipements numériques aux nouveaux modes de diffusion du savoir, par le contrôle des accès avec le badge multifonctions et par la découverte et l'éducation au numérique.

M. le Président.- Je vous remercie.

Mme OUAKNINE.

Mme OUAKNINE.- Prolongeant la présentation du rapport, je voulais vous dire que les collégiens représentent l'avenir. Nous en sommes tous convaincus. Il faut investir dans la jeunesse pour bâtir un avenir heureux. La jeunesse doit donc continuer d'être au centre des préoccupations de notre Conseil. Nous devons permettre à chaque collégien de bénéficier des meilleures conditions de réussite et d'épanouissement, et continuer également notre action auprès des jeunes pour renforcer la citoyenneté républicaine.

En ce sens, lors de nos précédents mandats, j'avais eu l'occasion de faire adopter le plan Jeunes Citoyens 06, articulé autour de trois grands volets : le devoir de mémoire avec la création du prix Charles GOTTLIEB récompensant les meilleures restitutions des collèges ayant participé aux voyages de la mémoire initiés par Christian ESTROSI en 2002 sous mon impulsion ; le respect des valeurs républicaines avec la présentation de l'institution départementale et l'élaboration d'un passeport citoyen avec nos jeunes conseillers départementaux ; la lutte contre la radicalisation avec la création d'un parcours citoyen justice.

Aujourd'hui, nous soutenons bien évidemment ce plan Collège qui permettra d'améliorer les conditions d'apprentissage de nos jeunes et de répondre à un véritable besoin. Pour être une réussite, ce plan doit cependant impérativement respecter les réalités de terrain, la volonté des maires concernés et renforcer la citoyenneté des collégiens. Nous voterons donc pour, et je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie pour ce soutien. Je vous rassure immédiatement si vous étiez inquiète : nous poursuivrons bien-sûr ces devoirs de citoyenneté, cette information et cette sensibilisation des collégiens. Les voyages de la mémoire sont également repris sur ce dernier trimestre, en croisant les doigts pour que le Covid ne vienne pas à nouveau les interrompre. Mais tout ce que vous avez connu et porté en son temps est bien évidemment poursuivi.

Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

12. EDUCATION - MESURES DIVERSES

Mme ARINI.- Ce rapport a pour objet de vous présenter le montant global des ressources nécessaires aux dépenses de fonctionnement des collèges publics, qui s'élèvent à 11,3 M€ pour 2022, étant précisé que le Département financera à hauteur de 10,5 M€, la différence étant prélevée sur les réserves des établissements, soit 867 511 €. Le montant destiné au transport scolaire, dans le cadre des sorties EPS s'élève quant à lui à 937 000 €. Il vous est proposé l'application de la formule de révision des prix de vente des repas de restauration scolaire. Nous proposons un tarif élève de 3,40 € le repas, compte tenu de l'augmentation des tarifs des matières premières et de l'énergie. Enfin, nous vous proposons d'approuver la clé de répartition des logements attribués dans nos collèges par nécessité absolue de service.

Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

13. CREATION D'UN CAMPUS CONNECTE A PUGET-THENIERS

Me ASSO.- Il s'agit de créer, au cœur de la vallée du Var, un lieu pédagogique offrant un espace de travail innovant à des étudiants en formation initiale, des adultes en formation continue souhaitant se perfectionner ou effectuer une reconversion professionnelle, et des adultes salariés ou entrepreneurs souhaitant bénéficier d'un espace de travail partagé.

La dépense est assumée par la Banque des territoires à hauteur de 300 000 € dont 50 000 € seront reversés à l'Université. Il s'agit donc d'autoriser le président du Conseil départemental à lancer toutes les procédures utiles et signer les actes résultant des opérations précitées et de solliciter les demandes de subventions ou de partenariats. Nous pouvons nous féliciter de cette

initiative qui pourrait donner lieu à des duplications, avec une certaine préférence pour la formation continue.

M. le Président.- Je vous remercie. Nous espérons en effet que ce campus connecté donnera de bons résultats pour qu'il puisse être essaimé par ailleurs et dupliqué sur le plan de la formation.

Le rapport n°13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

14. PATRIMOINE CULTUREL - PROGRAMME POUR LA SAUVEGARDE, LA VALORISATION ET LA MISE EN RESEAU DU PATRIMOINE FORTIFIE DES ALPES-MARITIMES

Mme FRONTONI.- M. le Président, en préambule de notre assemblée, vous avez déjà largement présenté ce projet qui nous tient à cœur. C'est un projet d'envergure qui va se dérouler sur cinq ans pour préserver le patrimoine culturel fortifié que nous avons dans notre département. Dans la précédente mandature, vous aviez favorisé le patrimoine religieux et nous allons nous occuper à présent de nos fortifications bastionnées, de nos fortifications Séré de Rivières, des fortifications de la Ligne Maginot et de la fortification italienne que nous avons récupérée en 1930 sur le Vallo Alpino. L'engouement du public pendant les Journées du Patrimoine a montré que ce patrimoine était très apprécié. Nous avons eu un nombre de visiteurs extrêmement important. Cela a démontré l'intérêt des Maralpins à vouloir préserver ce patrimoine, ainsi que la pertinence des programmes présentés à cette occasion.

Le projet que nous avons présente aussi un intérêt économique puisque l'essentiel de notre patrimoine – nous avons environ 80 ouvrages remarquables recensés dans les Alpes-Maritimes – se trouve sur l'est du département, notamment dans les zones fortement touchées par la tempête Alex. La mise en œuvre du programme nous permettra donc de redynamiser ces espaces touristiques et de contribuer à notre devoir de mémoire et de transmission auprès des jeunes et du grand public.

Ce programme se déroulera sur 5 ans et représente 5 M€. Ces crédits annuels en investissement et fonctionnement se développeront sur deux axes : un dispositif de soutien financier pour les travaux nécessaires à la conservation des édifices, qui sont malheureusement fortement vandalisés et qui vont devoir être remis en état en termes d'accessibilité et de sécurisation ; la création du musée d'histoire des fortifications des Alpes-Maritimes qui sera implanté dans le fort de la Revère et qui nous permettra d'avoir un espace numérique de restitution de notre histoire patrimoniale, de nos valeurs et de notre culture. Cet espace permettra aussi un travail avec les collégiens du département pour témoigner de ce devoir de mémoire et pour partager notre histoire.

M. le Président.- Je vous remercie pour la présentation de ce rapport. C'est un projet important et attendu puisque nous avons un patrimoine exceptionnel dans notre département.

M. VEROLA.

M. VEROLA.- Ce n'est pas par rapport à cette délibération mais, puisque nous sommes dans les dossiers culture, je voulais faire un bilan des Estivales. Vous aviez souhaité que toutes les manifestations d'été aient lieu. Elles ont donc eu lieu et cela a été un succès. Malgré le pass sanitaire, les communes ont joué le jeu. Nous avons pu présenter 450 spectacles au lieu de 400 l'année dernière, dans 150 communes, avec un taux de renouvellement de 33 % dans les représentations, avec également une nouveauté pour la musique actuelle (Les Cap'sules). J'ai souhaité, sous votre couvert, écrire à tous les maires qui ont reçu les Estivales pour parfaire notre action et faire encore mieux l'année prochaine. Elles ont en tous cas rencontré un grand succès.

M. le Président.- Merci pour ce travail accompli avec toujours beaucoup de passion, de présence et de souci du travail bien fait. Vous avez pris ce sujet à bras-le-corps, dans la continuité de ce que faisait notre collègue Anne-Marie DUMONT qui s'y investissait aussi avec une énergie débordante. La maladie l'a empêchée de poursuivre son œuvre mais vous avez repris le flambeau et elle doit être fière de ce qu'elle entend sur le succès de nos Estivales cet été.

Le rapport n°14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

15. RESSOURCES HUMAINES - MESURES DIVERSES

Me BECK.- Ce rapport concerne diverses mesures liées à la politique des ressources humaines : l'adaptation des emplois de la collectivité ; la désignation des fonctions concernées par la dérogation au contingent mensuel d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires ; la signature d'un avenant n°1 à la convention de gestion avec la MDPH en date du 19 octobre 2018, pour proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2021 ; la signature d'un avenant n°6 à la convention du 25 février 2019 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la MDPH des Alpes-Maritimes ; la signature d'un avenant n°1 à la convention du 1^{er} mars 2021 de mise à disposition pour la période 2021-2023 d'agents départementaux auprès de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes.

Le rapport n°15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

16. PLAN DE FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Me BECK.- Ce rapport porte sur le plan de formation des élus locaux. Les formations touchent divers domaines : formations générales, communication, environnement institutionnel et juridique, marchés publics et finances, suivi des politiques publiques, informatique et nouvelles technologies. Il s'agit aussi de prendre acte que des crédits seront inscrits chaque année au budget primitif et qu'ils correspondront à 2 % du montant des indemnités des conseillers départementaux. Un tableau récapitulatif annuel des actions de formation des élus financées par le Département sera annexé au compte administratif. Enfin, dans le cadre de ce plan de formation, les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement des élus donnent droit à remboursement.

Le rapport n°16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

17. INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2020

Me BECK.- Il s'agit simplement de prendre acte de la communication de ce volumineux rapport d'activités 2020.

L'assemblée prend acte à l'unanimité de la communication de ce rapport.

M. le Président.- Je vous remercie. Je vous propose de procéder à l'approbation des procès-verbaux des séances du 16 avril 2021, du 1^{er} juillet 2021 et du 16 juillet 2021.

Aucune observation n'étant formulée en séance, les procès-verbaux du 16 avril 2021, du 1^{er} juillet 2021, et du 16 juillet 2021 sont soumis au vote individuellement et approuvés à l'unanimité.

M. le Président.- Je vous remercie. Nous n'avons pas reçu d'autres questions, en dehors de celle évoquée en séance sur le vœu du maintien du CRT Côte d'Azur France. Le document a été distribué aux présidents de groupe.

M. PRADAL.

M. PRADAL.- Merci M. le Président et merci aux services d'avoir travaillé aussi vite. Sous réserve de la bonne compréhension que j'ai de votre règlement intérieur, je n'ai pas trouvé le terme de motion mais uniquement celui de vœu, ce qui semble se rattacher au document qui nous a été distribué.

M. le Président.- C'est en effet un vœu. Il est rédigé comme tel.

M. PRADAL.- D'accord. D'après les dispositions du règlement intérieur, dans son article 43, il est prévu que les vœux soient déposés trois jours francs avant la séance. La décision de ce vœu ayant été prise pendant la séance, il n'a pas été rédigé ni déposé sous ce délai. Nous pourrions donc reporter l'examen de ce vœu à la prochaine séance, ce qui nous laissera le temps d'échanger et d'arriver à une rédaction qui pourrait peut-être être plus sage et de ne pas travailler dans l'urgence. Si ce n'est pas possible, j'ai le regret de vous informer que nous nous abstiendrons puisque nous n'aurons pas eu le temps de travailler ce vœu comme nous le souhaitons.

M. le Président.- Il y a une autre solution, c'est-à-dire que nous soyons tous d'accord à l'unanimité pour accepter le vœu.

M. PRADAL.- Je ne pense pas que nous puissions modifier le règlement intérieur à l'unanimité en séance.

M. le Président.- Si, en séance, nous prenons un vœu à l'unanimité, il restera gravé comme tel. Qui viendra contester cette affaire, à partir du moment où nous serons d'accord à l'unanimité ? Ce n'est qu'un problème de sémantique et de rédaction. Si vous êtes d'accord sur le fond, nous votons ce vœu à l'unanimité, nous le faisons savoir largement et c'est l'expression d'un soutien

et d'une décision. Si maintenant, vous souhaitez utiliser ce stratagème pour le reporter, nous ne pourrions pas faire autrement que de s'y plier.

M. SEGURA.- Nous nous abstenons. Et si vous le souhaitez, on le reporte à la prochaine séance, et naturellement, nous aurons peut-être l'occasion nous aussi de faire un vœu.

M. le Président.- Nous sommes donc d'accord pour voter ce vœu, en sachant que nous le remettrons la prochaine fois. D'ores et déjà, nous actons ce vœu. S'il est à l'unanimité, il sera acté à l'unanimité. S'il n'est pas voté à l'unanimité parce que vous décidez de vous abstenir, c'est la démocratie qui s'exprime, c'est votre droit le plus absolu, et nous le reposerons une autre fois. Mais nous pouvons d'ores et déjà le voter pour maintenir la position et le soutien d'une partie de l'hémicycle.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI.- Notre groupe souhaiterait revenir sur notre déclaration préliminaire et nous voterons donc pour cette motion qui s'inscrit effectivement dans l'intérêt général et est loin des débats auxquels nous ne voulions pas être mêlés.

M. le Président.- Je vous remercie pour cette décision. Je fais la lecture de ce vœu pour le maintien du CRT Côte d'Azur France : « Le CRT Côte d'Azur France existe depuis 1942. D'abord Association Riviera Côte d'Azur, il voit son statut changer par délibération 87-56 du 9 juillet 1987. La Région Provence Alpes Côte d'Azur décide ainsi de conserver le principe de deux comités régionaux du tourisme : un positionné à Marseille, le second à Nice. Ainsi, le CRT Côte d'Azur France est l'organisme gestionnaire de la marque d'une destination de notoriété internationale, Côte d'Azur France, qui constitue l'écrin, la marque ombrelle de toutes les autres marques : Antibes Juan-les-Pins, Cannes, Menton, Nice et Monaco. Le CRT Côte d'Azur France a en charge la promotion et le développement touristique de la Côte d'Azur, de par sa spécificité géographique, culturelle et historique. En menant des actions en France et à l'étranger, il travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs touristiques, élus, institutionnels et professionnels, et déploie diverses stratégies marketing. L'assemblée départementale forme le vœu suivant : maintenir la personnalité et la dénomination de l'Association Comité Régional de Tourisme Côte d'Azur France, incluant l'intégralité de ses membres et de ses missions de promotion de la Côte d'Azur en France et à l'international ».

Ce vœu, soumis aux voix, est approuvé à la majorité : vote favorable du groupe de la majorité, vote favorable du groupe Environnement et Solidarités, abstention du groupe Notre département d'abord (vote favorable de Mme MOREAU).

M. le Président.- Je vous remercie. Ce vœu est donc adopté par une grande majorité et nous le ferons connaître comme tel. Nous pouvons lever la séance.

La séance est levée à 13 heures 12.